

Rapport de gestion

Faits et chiffres relatifs
à l'exercice 2023



Rapport de gestion

Aperçu	
Résultat global Visana 2023	5
Introduction aux rapports de gestion	6
Visana SA	
Compte de pertes et profits	11
Bilan	14
Annexe	17
Rapport de révision	23
sana24 SA	
Compte de pertes et profits	29
Bilan	30
Annexe	33
Rapport de révision	38
vivacare SA	
Compte de pertes et profits	43
Bilan	46
Annexe	49
Rapport de révision	54
Galenos SA	
Compte de pertes et profits	59
Bilan	62
Annexe	65
Rapport de révision	70
Visana Assurances SA	
Compte de pertes et profits	75
Bilan	78
Annexe	81
Rapport de révision	87
Visana Assurances générales SA	
Compte de pertes et profits	93
Bilan	96
Annexe	98
Rapport de révision	102
Corporate Governance	
Structure de la conduite et organisation	105
Conseil d'administration	106
Direction générale	108
Principes de la conduite d'entreprise	109
Gestion des risques	110
Glossaire	112
Contact / Impressum	115

Aperçu du résultat global Visana 2023

	2023	2022		
	LAMal mio CHF	LCA/LAA mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF
Primes	2 581.7	1 300.6	3 882.3	3 676.1
Diminutions des produits	-34.3	-	-34.3	-36.3
Réassurances	-	-49.8	-49.8	-9.0
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	456.3	-	456.3	414.6
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-433.7	-	-433.7	-396.8
Autres produits de l'activité d'assurance	-	0.8	0.8	2.8
Produits de l'activité d'assurance	2 570.0	1 251.6	3 821.6	3 651.4
Prestations	-3 102.1	-907.3	-4 009.4	-3 889.9
Participations aux coûts/quotes-parts/recours	371.6	-	371.6	359.7
Réassurances	-	43.2	43.2	7.4
Prestations diverses	18.9	-	18.9	-0.7
Compensation des risques	214.2	-	214.2	285.1
Modification des provisions	-42.3	-51.5	-93.8	-35.1
Frais d'administration	-130.0	-256.2	-386.2	-371.3
Autres charges techniques	-	-31.6	-31.6	-43.3
Charges de l'activité d'assurance	-2 669.7	-1 203.4	-3 873.1	-3 688.1
Résultat de l'activité d'assurance	-99.7	48.2	-51.5	-36.7
Résultat réalisé relatif au capital	16.7	32.7	49.4	35.3
Résultat non réalisé relatif au capital	9.7	n. a.*	9.7	-58.9
Résultat relatif au capital	26.4	32.7	59.1	-23.6
Résultat divers	7.6	-0.4	7.2	0.5
Impôts	-	-10.1	-10.1	-16.2
Résultat d'entreprise	-65.7	70.4	4.7	-76.0
* attesté selon CO				
	mio CHF	mio CHF		
Provisions pour cas d'assurance	2 531.7	2 429.2		
	%	%		
Taux combiné	101.3	101.0		
Taux de sinistre	91.2	90.8		
Taux de coûts	10.1	10.2		
	mio CHF	mio CHF		
Champs d'activité				
Primes Clientèle privée	3 264.8	3 098.3		
Primes Clientèle entreprises	617.5	577.8		
	Nombre	Nombre		
Indices statistiques				
	1.1.2024	1.1.2023		
Effectif d'assurés/es Clientèle privée	856 500	847 600		
Assurés/es AOS	655 500	644 200		
Entreprises assurées	16 750	16 500		
	31.12.23	31.12.22		
Collaborateurs/trices	1 394	1 450		
Postes à plein temps	1 231	1 289		

Visana poursuit sa croissance avec succès et de manière innovante en 2023

L'année dernière également, le groupe Visana a fait avancer son programme stratégique «Visana 2026», mis en œuvre des innovations et développé avec succès des partenariats. En collaboration avec les deux partenaires Swiss Medical Network et le canton de Berne, le «plan de santé Viva», le premier modèle d'assurance de base entièrement intégré et tourné vers l'avenir, a été introduit dans la région de l'Arc jurassien. Visana a ainsi pu continuer à établir son rôle de précurseur dans le domaine des soins intégrés. Avec le lancement réussi de l'assurance voiture et du produit de prévoyance sur le marché de la prévoyance 3a, l'année dernière a en outre été placée sous le signe de l'élargissement de l'offre. En 2023, le groupe Visana a en outre renforcé sa position parmi les leaders de l'assurance-maladie et des assurances complémentaires. Malgré une hausse des primes dans toute la Suisse, l'entreprise a convaincu par une large offre de produits et des collaboratrices et collaborateurs engagés, qui ont contribué de manière déterminante à la croissance du nombre de personnes assurées.

Grâce au bon résultat des opérations de placement de 59,1 millions de francs (moins 23,6 millions en 2022), le résultat d'entreprise 2023 s'élève à 4,7 millions de francs (moins 76 millions en 2022). Le résultat des activités d'assurance est de moins 51,5 millions de francs (2022: moins 36,7 millions), ce qui entraîne un taux combiné (taux sinistres-coûts) de 101,3% pour Visana (2022: 101,0%). Le résultat de l'assurance obligatoire des soins est de moins 99,7 millions de francs (2022: moins 70,2 millions) et celui du domaine des assurances complémentaires s'élève à 48,2 millions (2022: 33,5 millions). Ci-dessous se trouvent les résultats en détail.

Visana SA

Visana SA présente un résultat actuariel de moins 82,8 millions de francs (2022: moins 55,2 millions). Le volume des primes s'élève à environ 2 milliards de francs (1,8 milliard en 2022), les prestations d'assurance s'élèvent à environ 2,3 milliards de francs (2,2 milliards en 2022). Visana SA a reçu 347,0 millions de francs du fonds de compensation des risques (2022: 392,0 millions). Visana SA disposait en 2023 d'un effectif de 494 300 personnes assurées dans l'assurance de base (2022: 481 000).

sana24 SA

sana24 SA présente en 2023 un résultat de moins 4,3 millions de francs (2022: moins 11,8 millions). Le volume des primes s'est élevé à 264,7 millions de francs (2022: 296,8 millions) et les prestations d'assurance se sont montées à 169,2 millions de francs (2022: 224,4 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont élevés à 78,8 millions de francs (2022: 67,4 millions). sana24 SA présentait en 2023 un effectif de 75 900 personnes assurées dans l'assurance de base (2022: 72 000).

vivacare SA

vivacare SA a atteint en 2023 un résultat de moins 9,3 millions de francs (2022: moins 17,4 millions). Le volume des primes a augmenté, passant à 268,1 millions de francs (2022: 248,3 millions) et les prestations d'assurance se sont montées à 205,1 millions de francs (2022: 204,4 millions). Les paiements au fonds de compensation des risques se sont montés à 55,9 millions de francs (2022: 43,5 millions). vivacare SA présentait en 2023 un effectif de 60 000 personnes assurées dans l'assurance de base (2022: 60 100).

Galenos SA

Galenos SA présente en 2023 un résultat négatif de 1,6 million de francs (2022: plus 1,1 million). Le volume des primes s'est élevé à 42,5 millions de francs (2022: 61,2 millions) et les prestations d'assurance ont été de 42,5 millions de francs (2022: 60,7 millions). Galenos SA a reçu 1,9 million de francs du fonds de compensation des risques (2022: 4,0 millions). Galenos SA présentait un effectif de 14 000 personnes assurées (2022: 15 600).

Visana Assurances SA

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Visana Assurances SA est également sujet de droit pour les assurances-vie selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Visana Assurances SA présente un résultat actuariel de 48,4 millions de francs (2022: 33,8 millions). Le volume des primes a augmenté de 10,3 millions de francs et s'élève à un peu plus de 1,2 milliard de francs (1,2 milliard en 2022). Les prestations d'assurance s'élèvent à environ 0,9 milliard de francs, comme l'année précédente. Dans le domaine non actuariel, un résultat de 32,4 millions de francs a pu être atteint (2022: 40,3 millions); un résultat d'entreprise de 70,6 millions de francs a pu être obtenu (2022: 57,9 millions). Le domaine d'affaires Clientèle privée présentait un effectif de 691 400 personnes assurées (2022: 699 800) et le domaine d'affaire Clientèle entreprises assure environ 16 500 clients entreprises (2022: environ 16 250).

Visana Assurances générales SA

Visana Assurances générales SA présente un résultat actuariel de moins 0,2 million de francs (2022: moins 0,3 million). Le volume des primes s'élève à 10,6 millions de francs (2022: 5,9 millions) et les prestations d'assurance se montent à 5,1 millions de francs (2022: 2,1 millions). Dans le domaine non actuariel, un résultat légèrement positif est enregistré (moins 0,1 million en 2022), de sorte qu'un résultat d'entreprise global de moins 0,2 million de francs (moins 0,4 million en 2022) a été atteint. Visana Assurances générales SA présentait un effectif de 21 700 personnes assurées (19 000 en 2022).

Visana remercie chaleureusement tous ses clients et clientes pour la confiance accordée. Nous serons heureux d'être à leur service à l'avenir aussi.

Lorenz Hess
Président du conseil
d'administration

Angelo Egli
CEO

Visana SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Compte de pertes et profits

	2023	2022	Modification
Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins	1917.5	1816.4	101.1
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-23.0	-24.3	1.3
Parts des primes de réassurance	1.10	84.4	0.1
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	333.0	304.9	28.1
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-317.3	-291.9	-25.4
Primes gagnées pour compte propre	1994.7	1805.3	189.4
Prestations assurance obligatoire des soins	-2506.0	-2435.9	-70.1
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	-0.1	-0.0	-0.1
Participations aux coûts	277.8	269.7	8.1
Prestations diverses	1.10	17.3	3.2
Parts des prestations de réassurance	1.10	-83.8	-0.0
Modification des provisions actuarielles	-29.9	-9.8	-20.1
Compensation des risques	347.0	392.0	-45.0
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-1977.7	-1780.8	-196.9
Frais de personnel	-64.3	-57.2	-7.1
Charges diverses	-35.5	-22.5	-13.0
Charges d'exploitation pour compte propre	1.2 / 1.10	-99.8	-79.7
Résultat de l'activité d'assurance	-82.8	-55.2	-27.6
Résultat d'exploitation divers	1.3	5.0	0.3
Résultat terrains et bâtiments	1.4	12.8	2.8
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.5	14.5	-53.3
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	32.3	-50.2	82.5
Résultat d'entreprise	1.6	-50.5	-105.4
			54.9

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2023	2022	Modification	2023	2022	Modification
	AOS mio CHF	AOS mio CHF	AOS mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF
Primes	1917.5	1816.4	101.1	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-23.0	-24.3	1.3	-0.0	-0.0	-
Parts des primes de réassurance	84.4	0.1	84.3	-	-	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	333.0	304.9	28.1	0.0	0.0	-
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-317.3	-291.9	-25.4	-	-	-
Primes gagnées pour compte propre	1994.6	1805.2	189.4	0.1	0.1	-
Prestations	-2506.0	-2435.9	-70.1	-0.1	-0.0	-0.1
Participations aux coûts	277.8	269.7	8.1	-	-	-
Prestations diverses	17.3	3.2	14.1	-0.0	-0.0	-
Parts des prestations de réassurance	-83.8	-0.0	-83.8	-	-	-
Modification des provisions actuarielles	-29.9	-10.1	-19.8	0.0	0.3	-0.3
Compensation des risques	347.0	392.0	-45.0	-	-	-
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-1977.6	-1781.1	-196.5	-0.1	0.3	-0.4
Charges d'exploitation pour compte propre	-99.8	-79.7	-20.1	-0.0	-0.0	-
Résultat de l'activité d'assurance	-82.8	-55.6	-27.2	0.0	0.4	-0.4
Résultat d'exploitation divers	5.0	0.3	4.7	0.0	0.0	-
Résultat terrains et bâtiments	12.8	2.8	10.0	0.0	0.0	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	14.5	-53.3	67.8	0.0	-0.0	0.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	32.3	-50.2	82.5	0.0	-0.0	0.0
Résultat d'entreprise	-50.5	-105.8	55.3	0.0	0.4	-0.4

	2023	2022	Modification
	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
Primes	1917.6	1816.5	101.1
Diminutions des produits sur les primes	-23.0	-24.3	1.3
Parts des primes de réassurance	84.4	0.1	84.3
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	333.0	304.9	28.1
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-317.3	-291.9	-25.4
Primes gagnées pour compte propre	1994.7	1805.3	189.4
Prestations	-2506.1	-2435.9	-70.2
Participations aux coûts	277.8	269.7	8.1
Prestations diverses	17.3	3.2	14.1
Parts des prestations de réassurance	-83.8	-0.0	-83.8
Modification des provisions actuarielles	-29.9	-9.8	-20.1
Compensation des risques	347.0	392.0	-45.0
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-1977.7	-1780.8	-196.9
Charges d'exploitation pour compte propre	-99.8	-79.7	-20.1
Résultat de l'activité d'assurance	-82.8	-55.2	-27.5
Résultat d'exploitation divers	5.0	0.3	4.7
Résultat terrains et bâtiments	12.8	2.8	10.0
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	14.5	-53.3	67.8
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	32.3	-50.2	82.5
Résultat d'entreprise	-50.5	-105.4	54.9

Bilan actifs

	Chiffre de l'annexe	31.12.2023	31.12.2022	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments		228.7	216.8	11.9
Placements financiers		1188.7	1193.2	-4.5
Placements de capitaux	1.7	1417.4	1410.0	7.4
Comptes de régularisation actifs		164.2	181.1	-16.9
Créances sur des preneurs d'assurance	1.8	95.8	89.7	6.1
Créances sur la compensation des risques		2.2	0.3	1.9
Créances par rapport aux offices	1.10	9.9	15.5	-5.6
Créances par rapport à des organisations proches	1.10	2.8	0.9	1.9
Autres créances		7.7	3.2	4.5
Créances		118.4	109.6	8.8
Disponibilités		305.1	277.6	27.5
Actifs		2005.1	1978.3	26.8

Bilan passifs

	Chiffre de l'annexe	31.12.2023	31.12.2022	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	-
Réserves		940.5	1045.9	-105.4
Résultat annuel		-50.5	-105.4	54.9
Capital propre		890.1	940.6	-50.5
Provisions actuarielles		436.7	406.8	29.9
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		190.4	190.4	-
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives		-	0.0	-0.0
Provisions	1.9	627.1	597.2	29.9
Dettes envers des tiers		4.3	4.2	0.1
Dettes envers des fournisseurs de prestations		193.0	162.0	31.0
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		231.9	208.0	23.9
Comptes de régularisation passifs		10.5	8.7	1.8
Dettes envers des offices		5.6	5.6	-
Dettes envers des fournisseurs et autres		0.1	0.0	0.1
Dettes envers des organisations proches	1.10	39.7	36.2	3.5
Dettes		485.1	424.7	60.4
Comptes de régularisation passifs		2.8	15.8	-13.0
Capitaux étrangers		1115.0	1037.7	77.3
Passifs		2005.1	1978.3	26.8

Compte des mouvements financiers

	2023	2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	332.9	388.5	-55.6
Résultat d'entreprise	-50.5	-105.4	54.9
Modification des placements de capitaux	-5.1	46.8	-51.9
Modification des créances	-8.8	-0.3	-8.5
Modification des provisions	29.9	-15.2	45.1
Modification des comptes de régularisation actifs	16.9	-11.7	28.6
Modification des dettes	60.4	26.9	33.5
Modification des comptes de régularisation passifs	-13.0	9.5	-22.5
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	29.8	-49.4	79.2
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	267.7	276.7	-9.0
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-253.1	-282.9	29.8
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	14.6	-6.2	20.8
Mouvement d'argent net	44.4	-55.6	100.0
État final du fonds	377.3	332.9	44.4
Disponibilités	305.1	277.6	27.5
Liquidités	72.2	55.3	16.9
Liquidités du fonds attestées	377.3	332.9	44.4

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

LAMal	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2022	1045.9
État 31.12.2022 avant l'emploi du résultat	1046.0
Attribution résultat d'entreprise 2022	-105.4
État 31.12.2022 après l'emploi du résultat	940.6
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2023	940.5
État 31.12.2023 avant l'emploi du résultat	940.6
Attribution résultat d'entreprise 2023	-50.5
État 31.12.2023 après l'emploi du résultat	890.1

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0,1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives de 1000 francs, libérées à 100%.

1 Annexe

Visana SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **monnaies étrangères** sont converties en francs suisses au cours du jour (compte pertes et profits), ou au cours de fin d'année (bilan).

Les **terrains et les immeubles** sont présentés dans les placements de capital et comprennent aussi bien les immeubles de rendement que les immeubles à utilisation propre. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché. L'analyse a lieu annuellement, selon une méthode de la valeur de rendement affinée, en prenant en compte un taux d'intérêt de capitalisation qui est fonction des risques et les risques éventuels liés à la vente et/ou à la location.

Les immeubles en construction sont présentés dans le bilan selon les coûts générés et en fonction de la progression de la construction.

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.

- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché;

- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds d'obligations et du marché monétaire, à leur valeur du marché;

• les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;;

• les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances sur des preneurs d'assurance** sont présentées selon leur montant nominal, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques d'croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Visana SA est de 99,8 millions de francs pour

2023 (2022: 79,7 millions), dont 64,3 millions de francs de frais de personnel (2022: 57,2 millions) et 35,5 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2022: 22,5 millions). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 150 000 francs en 2023 (2022: 168 100 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnisations aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incambant à Visana SA pour les membres du conseil d'administration (environ six personnes en moyenne sur l'année) s'est élevée à 176 700 francs en 2023 (2022: 177 400 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 10 400 francs (2022: 21 600 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 51 700 francs (2022: 51 000 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 688 800 francs (2022: 657 200 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 129 500 francs (2022: 122 200 francs). L'indemnité la plus élevée s'est montée à 184 000 francs (2022: 160 200 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 35 900 francs (2022: 31 500 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts (comme l'année précédente) et le solde de la provision pour la réduction volontaire des réserves excédentaires (2022: constitution du solde).

1.4 Résultat terrains et bâtiments

	2023 mio CHF	2022 mio CHF	Modification mio CHF
Rendement locatif	11.7	12.4	-0.7
Produits divers	0.0	0.0	-
Produit adaptations à la valeur du marché	20.9	8.2	12.7
Produit terrains et bâtiments	32.6	20.6	12.0
Charge d'assurance	-0.2	-0.1	-0.1
Frais administratifs	-0.6	-0.6	-
Entretien et réparations	-15.0	-14.6	-0.4
Dépenses diverses pour immeubles	-2.0	-1.9	-0.1
Dépenses pour adaptations à la valeur du marché	-2.0	-0.6	-1.4
Dépenses pour terrains et bâtiments	-19.8	-17.8	-2.0
Résultat terrains et bâtiments	12.8	2.8	10.0

1.5 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2023 Produits et dépenses réalisés mio CHF	2023 Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	2023 Total mio CHF	2022 Produits et dépenses réalisés mio CHF	2022 Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	2022 Total mio CHF
Obligations	12.1	0.8	12.9	8.9	67.8	76.7
Actions	11.7	10.7	22.4	7.8	3.1	10.9
Placements collectifs	4.8	7.1	11.9	4.3	1.3	5.6
Instruments financiers dérivés	6.3	1.6	7.9	9.2	0.3	9.5
Liquidités	0.6	-	0.6	0.0	0.1	0.1
Produit relatif aux titres et aux placements divers	35.5	20.2	55.7	30.2	72.6	102.8
Obligations	-0.3	-14.3	-14.6	-4.9	-65.6	-70.5
Actions	-2.9	-9.4	-12.3	-8.0	-30.1	-38.1
Placements collectifs	-0.5	-5.0	-5.5	-1.6	-29.1	-30.7
Instruments financiers dérivés	-5.5	-1.1	-6.6	-13.3	-1.3	-14.6
Participations	-	-0.1	-0.1	-	-0.1	-0.1
Liquidités	-0.0	-0.4	-0.4	-0.3	-0.1	-0.4
Dépenses relatives à l'administration de capital	-1.7	-	-1.7	-1.7	-	-1.7
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-10.9	-30.3	-41.2	-29.8	-126.3	-156.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	24.6	-10.1	14.5	0.4	-53.7	-53.3

1.6 Résultat d'entreprise

Le résultat de moins 50,5 millions de francs pour l'année rapportée est mis à la charge des réserves, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.7 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Terrains et bâtiments	228.7	216.8	11.9
Obligations	754.2	779.8	-25.6
Actions	133.4	140.6	-7.2
Placements collectifs	222.1	210.2	11.9
Instruments financiers dérivés	2.6	3.0	-0.4
Participations*	4.2	4.3	-0.1
Liquidités	72.2	55.3	16.9
Placements financiers	1188.7	1193.2	-4.5
Placements de capitaux	1417.4	1410.0	7.4
Valeur d'assurance-incendie des immeubles	239.6	230.0	9.6

* Visana Services SA, Berne, prestations de service dans le domaine de l'assurance, participation à 40% du capital propre

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts.

La valeur du marché est de 732,8 millions de francs (2022: 711,6 millions).

Dérivés pour la couverture des risques

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF
Devises				
Opérations à terme	1 628 370	-	318 673	-
Actions				
Options	989 259	-	262 731 0	-

Les valeurs de réacquisition des dérivés sont présentées sous la position de bilan «Placements financiers» et se montent à 2,6 millions de francs (2022: 3,0 millions).

1.8 Crédances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Crédances sur des preneurs d'assurance	132.2	125.2	7.0
Réajustement sur créances	-36.4	-35.5	-0.9
Crédances sur des preneurs d'assurance	95.8	89.7	6.1

1.9 Provisions

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	436.0	406.1	29.9
Indemnités journalières LAMal	0.7	0.7	-
Provisions actuarielles	436.7	406.8	29.9
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	190.4	190.4	-
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives	-	0.0	-0.0
Provisions	627.1	597.2	29.9

1.10 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

Visana SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidiairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

La valeur du marché des placements mis en gage dans la fortune libre qui découlent des opérations sur instruments dérivés sur base couverte se monte à 151,6 millions de francs (année précédente: 122,4 millions). Aucun n'avait été retiré au 31 décembre 2023 (aucun en 2022).

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 1,9 million de francs en 2023 (2022: 45,1 million de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, le montant encore dû est de 0,1 million de francs (2022: 7,3 millions de francs).

Transactions avec organisations proches

	31.12.2023	31.12.2022
Bilan	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana Services SA	2.8	–
Créance du compte courant Visana Assurances générales SA	–	0.9
Dette du compte courant Visana Assurances SA	26.6	19.4
Dette du compte courant Visana Services SA	–	6.9
Dette du compte courant Visana Assurances générales SA	0.8	–
Dette du compte courant sana24 SA	6.5	4.6
Dette du compte courant vivacare SA	5.5	3.3
Dette du compte courant Galenos SA	0.3	2.0
	2023	2022
Compte de pertes et profits	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	84.4	0.1
Parts des prestations de réassurance	83.8	0.0
Charges d'exploitation	99.8	79.7
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.1	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.6	0.1
Rendement locatif	4.7	5.6

La réassurance est auprès de sana24 SA et de Galenos SA. Le rendement locatif attesté résulte de la location de bureaux à Visana Services SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent essentiellement les paiements reçus dans le cadre de négociations de contrats (2022: dépenses pour les vaccins COVID-19).

Évènements après le jour du bilan

Aucun en 2023 (ni en 2022).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 avril 2024.



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Télécax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Visana SA, Berne

Berne, le 23 avril 2024

Rapport de l'organe de révision



Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 11–22) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuissse:
<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition à la compensation et au report à nouveau de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
 Expert-réviseur agréé
 (Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
 Experte-réviseur agréée

**sana24 est sujet de droit
de l'assurance obligatoire des
soins et de l'assurance facul-
tative d'indemnités journalières
selon la loi sur l'assurance-
maladie (LAMal).**

Comptes de pertes et profits

	2023	2022	Modification
Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins	333.4	300.5	32.9
Diminutions des produits sur les primes	-6.5	-6.9	0.4
Parts des primes de réassurance	1.9	-66.2	-0.0
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	67.1	59.2	7.9
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-63.1	-56.0	-7.1
Primes gagnées pour compte propre	264.7	296.8	-32.1
Prestations assurance obligatoire des soins	-282.2	-265.7	-16.5
Participations aux coûts	46.4	43.3	3.1
Prestations diverses	1.9	0.8	-2.0
Parts des prestations de réassurance	1.9	65.8	-
Modification des provisions actuarielles	-6.3	2.6	-8.9
Compensation des risques	-78.8	-67.4	-11.4
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-254.3	-289.2	34.9
Frais de personnel	-9.1	-7.8	-1.3
Charges diverses	-6.1	-3.6	-2.5
Charges d'exploitation pour compte propre	1.2/1.9	-15.2	-11.4
Résultat de l'activité d'assurance	-4.8	-3.8	-1.0
Résultat d'exploitation divers	1.3	1.2	0.5
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	-0.7	-8.5
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	0.5	-8.0	8.5
Résultat d'entreprise	1.5	-4.3	-11.8
			7.5

sana24 SA n'a pas d'assurés pour les indemnités journalières selon la LAMal; des comptes de pertes et profits ne sont donc pas nécessaires.

Bilan actifs

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF
Placements financiers	1.6	132.7	130.4
Placements de capitaux	132.7	130.4	2.3
Comptes de régularisation actifs	34.6	33.4	1.2
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	29.8	26.6
Créances sur la compensation des risques		0.3	0.1
Créances par rapport aux offices	1.9	3.0	4.2
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	6.5	4.6
Autres créances	-	0.1	-0.1
Créances	39.6	35.6	4.0
Disponibilités	57.0	34.3	22.7
Actifs	263.9	233.7	30.2

Bilan passifs

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1
Réserves		72.0	83.8
Résultat annuel		-4.3	-11.8
Capital propre	67.8	72.1	-4.3
Provisions actuarielles		51.3	45.0
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		7.0	4.0
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives		-	0.0
Provisions	1.8	58.3	49.0
Dettes envers des tiers		0.4	0.4
Dettes envers des fournisseurs de prestations		22.9	19.4
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		30.5	21.3
Comptes de régularisation passifs		1.3	1.4
Dettes envers des offices		0.4	0.5
Institution commune LAMal		34.4	33.2
Dettes	89.9	76.2	13.7
Comptes de régularisation passifs	47.9	36.4	11.5
Capitaux étrangers	196.1	161.6	34.5
Passifs	263.9	233.7	30.2

Compte des mouvements financiers

	2023	2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	43.1	49.1	-6.0
Résultat d'entreprise	-4.3	-11.8	7.5
Modification des placements de capitaux	-0.5	8.1	-8.6
Modification des créances	-4.0	-3.8	-0.2
Modification des provisions	9.3	-3.4	12.7
Modification des comptes de régularisation actifs	-1.2	1.3	-2.5
Modification des dettes	13.7	4.2	9.5
Modification des comptes de régularisation passifs	11.5	0.8	10.7
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	24.5	-4.6	29.1
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	17.3	17.5	-0.2
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-20.6	-18.9	-1.7
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-3.3	-1.4	-1.9
Mouvement d'argent net	21.2	-6.0	27.2
État final du fonds	64.3	43.1	21.2
Disponibilités	57.0	34.3	22.7
Liquidités	7.3	8.8	-1.5
Liquidités du fonds attestées	64.3	43.1	21.2

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

AOS	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2022	83.8
État 31.12.2022 avant l'emploi du résultat	83.9
Attribution résultat d'entreprise 2022	-11.8
État 31.12.2022 après l'emploi du résultat	72.1
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2023	72.0
État 31.12.2023 avant l'emploi du résultat	72.1
Attribution résultat d'entreprise 2023	-4.3
État 31.12.2023 après l'emploi du résultat	67.8

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0,1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives de 1000 francs, libérées à 100%.

1 Annexe

sana24 SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts;
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds du marché monétaire à leur valeur du marché;

- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;

- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances sur des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques d'avenir pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escompte.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de sana24 SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à sana24 SA est de 15,2 millions de francs pour 2023 (2022: 11,4 millions), dont 9,1 millions de francs de frais de personnel (2022: 7,8 millions) et 6,1 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2022: 3,6 millions). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 62700 francs en 2023 (2022: 22900 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités / prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnisations aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incombe à sana24 SA pour les membres du conseil d'administration (environ six personnes en moyenne sur l'année) s'est élevée à 25100 francs en 2023 (2022: 24200 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 1500 francs (2022: 2900 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 7300 francs (2022: 6900 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 97800 francs (2022: 89500 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 18400 francs (2022: 16600 francs). L'indemnité la plus élevée s'est montée à 26100 francs (2022: 21800 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 5100 francs (2022: 4300 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts (comme l'année précédente) et le solde de la provision pour la réduction volontaire des réserves excédentaires (2022: constitution du solde).

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2023	2022				
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Obligations	0.8	-	0.8	0.3	10.2	10.5
Placements collectifs	1.2	2.4	3.6	1.1	0.0	1.1
Liquidités	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0
Produit relatif aux titres et aux placements divers	2.0	2.4	4.4	1.4	10.2	11.6
Obligations	-0.1	-0.9	-1.0	-0.9	-10.3	-11.2
Placements collectifs	-0.1	-0.6	-0.7	-0.7	-7.9	-8.6
Instruments financiers dérivés	-0.2	-0.1	-0.3	-0.2	-0.1	-0.3
Liquidités	-	-	-	-0.0	-	-0.0
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.1	-	-0.1	-0.0	-	-0.0
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-0.5	-1.6	-2.1	-1.8	-18.3	-20.1
Modification Provisions pour risques dans les placements de capitaux	-3.0	-	-3.0	-	-	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-1.5	0.8	-0.7	-0.4	-8.1	-8.5

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de moins 4,3 millions de francs pour l'année rapportée est mis à la charge des réserves, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	2023	2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	75.8	77.4	-1.6
Placements collectifs	49.6	44.0	5.6
Instruments financiers dérivés	0.1	0.2	-0.1
Liquidités	7.3	8.8	-1.5
Placements financiers	132.7	130.4	2.3
Placements de capitaux	132.7	130.4	2.3

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché se monte à 70,7 millions de francs au 31 décembre 2023 (2022: 66,8 millions).

Dérivés pour la couverture des risques	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF
Actions				
Options	88 788	-	237 471	-

1.7 Crédances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Crédances sur des preneurs d'assurance	41.1	37.3	3.8
Réajustement sur créances	-11.3	-10.7	-0.6
Crédances sur des preneurs d'assurance	29.8	26.6	3.2

1.9 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

sana24 SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 0,3 million de francs en 2023 (2022: 7,4 millions de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, le montant encore dû est de 0,0 million de francs (2022: 0,9 million de francs).

Transactions avec organisations proches

	31.12.2023	31.12.2022
Bilan	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana SA	6.5	4.6

	2023	2022
Compte de pertes et profits	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	66.2	0.0
Parts des prestations de réassurance	65.8	-
Charges d'exploitation	15.2	11.4
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent essentiellement les paiements reçus dans le cadre de négociations de contrats (2022: dépenses pour les vaccins COVID-19).

Événements après le jour du bilan

Aucun en 2023 (ni en 2022).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 avril 2024.

1.8 Provisions

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	51.3	45.0	6.3
Provisions actuarielles	51.3	45.0	6.3
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	7.0	4.0	3.0
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives	-	0.0	-0.0
Provisions	58.3	49.0	9.3



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
sana24 SA, Berne

Berne, le 23 avril 2024

Rapport de l'organe de révision



Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de sana24 SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 29–37) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:

<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition à la compensation et au report à nouveau de la perte au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

vivacare SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Compte de pertes et profits

	2023	2022	Modification
Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins	269.5	250.8	18.7
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-4.0	-4.2	0.2
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	46.9	42.2	4.7
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-44.4	-40.6	-3.8
Primes gagnées pour compte propre	268.1	248.3	19.8
Prestations assurance obligatoire des soins	-243.9	-239.9	-4.0
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	-0.1	-0.1	-
Participations aux coûts	38.4	37.2	1.2
Prestations diverses	1.9	0.5	-1.6
Modification des provisions actuarielles	-5.3	-2.2	-3.1
Compensation des risques	-55.9	-43.5	-12.4
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-266.3	-250.1	-16.2
Frais de personnel	-7.6	-6.7	-0.9
Charges diverses	-4.3	-3.1	-1.2
Charges d'exploitation pour compte propre	1.2 / 1.9	-11.9	-9.8
Résultat de l'activité d'assurance	-10.1	-11.6	1.5
Résultat d'exploitation divers	1.3	1.1	0.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	-0.3	-6.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	0.8	-5.8	6.6
Résultat d'entreprise	1.5	-9.3	-17.4
			8.1

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2023	2022	Modification	2023	2022	Modification
	AOS mio CHF	AOS mio CHF	AOS mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF
Primes	269.5	250.8	18.7	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-4.0	-4.2	0.2	-0.0	-0.0	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	46.9	42.2	4.7	0.0	0.0	-
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-44.4	-40.6	-3.8	-	-	-
Primes gagnées pour compte propre	268.0	248.2	19.8	0.1	0.1	-
Prestations	-243.9	-239.9	-4.0	-0.1	-0.1	-
Participations aux coûts	38.4	37.2	1.2	-	-	-
Prestations diverses	0.5	-1.6	2.1	-0.0	-0.0	-
Modification des provisions actuarielles	-5.3	-2.3	-3.0	-0.0	0.1	-0.1
Compensation des risques	-55.9	-43.5	-12.4	-	-	-
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-266.2	-250.1	-16.1	-0.1	0.0	-0.1
Charges d'exploitation pour compte propre	-11.9	-9.8	-2.1	-0.0	-0.0	-
Résultat de l'activité d'assurance	-10.1	-11.7	1.6	-0.0	0.1	-0.1
Résultat d'exploitation divers	1.1	0.2	0.9	0.0	0.0	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.3	-6.0	5.7	-0.0	-0.0	-
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	0.8	-5.8	6.6	0.0	-0.0	0.0
Résultat d'entreprise	-9.3	-17.5	8.2	-0.0	0.1	-0.1

	2023	2022	Modification
	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
	269.6	250.9	18.7
	-4.0	-4.2	0.2
	46.9	42.2	4.7
	-44.4	-40.6	-3.8
	268.1	248.3	19.8
	-244.0	-240.0	-4.0
	38.4	37.2	1.2
	0.5	-1.6	2.1
	-5.3	-2.2	-3.1
	-55.9	-43.5	-12.4
	-266.3	-250.1	-16.2
	-11.9	-9.8	-2.1
	-10.1	-11.6	1.5
	1.1	0.2	0.9
	-0.3	-6.0	5.7
	0.8	-5.8	6.6
	-9.3	-17.4	8.1

Bilan actifs

	Chiffre de l'annexe	31.12.2023	31.12.2022	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements financiers		93.1	91.5	1.6
Placements de capitaux	1.6	93.1	91.5	1.6
Comptes de régularisation actifs		23.7	21.3	2.4
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	19.8	17.6	2.2
Créances sur la compensation des risques		0.3	0.0	0.3
Créances par rapport aux offices	1.9	4.5	4.8	-0.3
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	5.5	3.3	2.2
Autres créances	-	0.0	-0.0	
Créances	30.1	25.7	4.4	
Disponibilités	57.4	59.3	-1.9	
Actifs	204.3	197.8	6.5	

Bilan passifs

	Chiffre de l'annexe	31.12.2023	31.12.2022	Modification
		mio CHF	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1	-
Réserves		67.2	84.6	-17.4
Résultat annuel		-9.3	-17.4	8.1
Capital propre		58.0	67.3	-9.3
Provisions actuarielles		43.8	38.5	5.3
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		5.0	3.0	2.0
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives		-	0.0	-0.0
Provisions	1.8	48.8	41.5	7.3
Dettes envers des tiers		0.3	0.4	-0.1
Dettes envers des fournisseurs de prestations		19.2	16.7	2.5
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		16.2	18.2	-2.0
Comptes de régularisation passifs		1.1	1.7	-0.6
Dettes envers des offices		2.1	2.1	-
Institution commune LAMal		23.5	21.2	2.3
Dettes	62.4	60.3	2.1	
Comptes de régularisation passifs		35.1	28.7	6.4
Capitaux étrangers		146.3	130.5	15.8
Passifs		204.3	197.8	6.5

Compte des mouvements financiers

	2023	2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	64.9	78.5	-13.6
Résultat d'entreprise	-9.3	-17.4	8.1
Modification des placements de capitaux	-0.4	5.7	-6.1
Modification des créances	-4.4	-5.6	1.2
Modification des provisions	7.3	1.6	5.7
Modification des comptes de régularisation actifs	-2.4	-2.8	0.4
Modification des dettes	2.1	8.9	-6.8
Modification des comptes de régularisation passifs	6.4	-3.0	9.4
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-0.7	-12.6	11.9
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	11.5	13.8	-2.3
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-13.2	-14.8	1.6
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-1.7	-1.0	-0.7
Mouvement d'argent net	-2.4	-13.6	11.2
État final du fonds	62.5	64.9	-2.4
Disponibilités	57.4	59.3	-1.9
Liquidités	5.1	5.6	-0.5
Liquidités du fonds attestées	62.5	64.9	-2.4

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

LAMal	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2022	84.6
État 31.12.2022 avant l'emploi du résultat	84.7
Attribution résultat d'entreprise 2022	-17.4
État 31.12.2022 après l'emploi du résultat	67.3
Capital de l'organisation	0.1
Réserves 01.01.2023	67.2
État 31.12.2023 avant l'emploi du résultat	67.3
Attribution résultat d'entreprise 2023	-9.3
État 31.12.2023 après l'emploi du résultat	58.0

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0,1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives de 1000 francs, libérées à 100%.

1 Annexe

vivacare SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts;
- les **placements collectifs** comprennent des parts de fonds immobiliers, de fonds d'actions ainsi que de fonds du marché monétaire à leur valeur du marché;

- les **instruments financiers dérivés** comprennent les contrats à terme sur devises, les contrats d'options et les contrats futures; les instruments financiers dérivés sont employés exclusivement pour la couverture des fluctuations des cours du change et des prix du marché. Ils sont présentés dans le bilan à leur valeur du marché;

- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances sur des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 Charges d'exploitation pour la facture propre

Visana Services SA gère l'exploitation de vivacare SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à vivacare SA est de 11,9 millions de francs pour 2023 (2022: 9,8 millions), dont 7,6 millions de francs de frais de personnel (2022: 6,7 millions) et 4,3 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2022: 3,1 millions). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 53 900 francs en 2023 (2022: 19 800 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités / prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnisations aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incambante à vivacare SA pour les membres du conseil d'administration (environ six personnes en moyenne sur l'année) s'est élevée à 20 900 francs en 2023 (2022: 20 900 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 1 200 francs (2022: 2 500 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 6 100 francs (2022: 6 000 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 81 300 francs (2022: 77 200 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 15 300 francs (2022: 14 400 francs). L'indemnité la plus élevée s'est montée à 21 700 francs (2022: 18 800 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 4 200 francs (2022: 3 700 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts (comme l'année précédente) et le solde de la provision pour la réduction volontaire des réserves excédentaires (2022: constitution du solde).

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	2023			2022		
	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Obligations	0.5	-	0.5	0.2	7.4	7.6
Placements collectifs	0.9	1.8	2.7	0.8	0.0	0.8
Liquidités	0.0	-	0.0	-	-	-
Produit relatif aux titres et aux placements divers	1.4	1.8	3.2	1.0	7.4	8.4
Obligations	-0.1	-0.6	-0.7	-0.7	-7.4	-8.1
Placements collectifs	-0.1	-0.5	-0.6	-0.4	-5.6	-6.0
Instruments financiers dérivés	-0.1	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1	-0.2
Liquidités	-	-	-	-0.0	-	-0.0
Dépenses relatives à l'administration de capital	-0.0	-	-0.0	-0.1	-	-0.1
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	-0.3	-1.2	-1.5	-1.3	-13.1	-14.4
Modification Provisions pour risques dans les placements de capitaux	-2.0	-	-2.0	-	-	-
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	-0.9	0.6	-0.3	-0.3	-5.7	-6.0

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de moins 9,3 millions de francs pour l'année rapportée est mis à la charge des réserves, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	53.2	54.3	-1.1
Placements collectifs	34.7	31.4	3.3
Instruments financiers dérivés	0.1	0.2	-0.1
Liquidités	5.1	5.6	-0.5
Placements financiers	93.1	91.5	1.6
Placements de capitaux	93.1	91.5	1.6

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts.

La valeur du marché se monte à 49,4 millions de francs (2022: 46,7 millions).

Dérivés pour la couverture des risques

	31.12.2023		31.12.2022	
	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF
Actions				
Options	61 111	-	162 438	-

1.7 Crédances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Crédances sur des preneurs d'assurance	26.3	23.2	3.1
Réajustement sur créances	-6.5	-5.6	-0.9
Crédances sur des preneurs d'assurance	19.8	17.6	2.2

1.8 Provisions

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	43.5	38.2	5.3
Indemnités journalières LAMal	0.3	0.3	-
Provisions actuarielles	43.8	38.5	5.3
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	5.0	3.0	2.0
Provisions pour réduction volontaire de réserves excessives	-	0.0	-0.0
Provisions	48.8	41.5	7.3

1.9 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

vivacare SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 0,2 million de francs en 2023 (2022: 6,1 million de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, le montant encore dû est de 0,0 million de francs (2022: 0,7 million de francs).

Transactions avec organisations proches

	31.12.2023	31.12.2022
	mio CHF	mio CHF
Bilan		
Créance du compte courant Visana SA	5.5	3.3

	2023	2022
	mio CHF	mio CHF
Compte de pertes et profits		
Charges d'exploitation	11.9	9.8
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent essentiellement les paiements reçus dans le cadre de négociations de contrats (2022: dépenses pour les vaccins COVID-19).

Évènements après le jour du bilan

Aucun en 2023 (ni en 2022).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 avril 2024.



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Télécax: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
vivacare SA, Berne

Berne, le 23 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de vivacare SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 43–53) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.



Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:

<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la compensation et au report à nouveau de la perte au bilan conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Galenos SA est sujet de droit de l'assurance obligatoire des soins et de l'assurance facultative d'indemnités journalières selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Comptes de pertes et profits

	2023	2022	Modification
Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurance obligatoire des soins	61.0	62.1	-1.1
Primes assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-0.8	-0.9	0.1
Part de prime réassurance	-18.2	-0.1	-18.1
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	9.3	8.3	1.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-8.9	-8.3	-0.6
Primes gagnées pour compte propre	42.5	61.2	-18.7
Prestations assurance obligatoire des soins	-69.8	-69.8	-
Prestations assurance facultative d'indemnités journalières selon la LAMal	-0.0	-0.1	0.1
Participations aux coûts	9.0	9.5	-0.5
Prestations diverses	1.9	0.3	-0.3
Parts des prestations de réassurance	18.0	0.0	18.0
Modification des provisions actuarielles	-0.8	-1.6	0.8
Compensation des risques	1.9	4.0	-2.1
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-41.4	-58.3	16.9
Frais de personnel	-1.9	-1.8	-0.1
Charges diverses	-1.2	-0.7	-0.5
Charges d'exploitation pour compte propre	1.2	-3.1	-2.5
Charges d'exploitation pour compte propre	1.2	-3.1	-2.5
Résultat de l'activité d'assurance	-2.0	0.4	-2.4
Résultat d'exploitation divers	1.3	0.3	-0.2
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	1.4	0.1	0.9
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	0.4	0.7	-0.3
Résultat d'entreprise	1.5	-1.6	1.1
Résultat d'entreprise	1.5	-1.6	-2.7

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2023	2022	Modification	2023	2022	Modification
	AOS mio CHF	AOS mio CHF	AOS mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF	IJ LAMal mio CHF
Primes	61.0	62.1	-1.1	0.1	0.1	-
Diminutions des produits sur les primes	-0.8	-0.9	0.1	-0.0	-0.0	-
Parts des primes de réassurance	-18.2	-0.1	-18.1	-	-	-
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	9.3	8.3	1.0	0.0	-	0.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-8.9	-8.3	-0.6	-	-	-
Primes gagnées pour compte propre	42.4	61.1	-18.7	0.1	0.1	0.0
Prestations	-69.8	-69.8	-	-0.0	-0.1	0.1
Participations aux coûts	9.0	9.5	-0.5	-	-	-
Prestations diverses	0.3	-0.3	0.6	-0.0	-	-0.0
Parts des prestations de réassurance	18.0	0.0	18.0	-	-	-
Modification des provisions actuarielles	-0.8	-1.5	0.7	-	-0.1	0.1
Compensation des risques	1.9	4.0	-2.1	-	-	-
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-41.4	-58.1	16.7	-0.0	-0.2	0.2
Charges d'exploitation pour compte propre	-3.1	-2.5	-0.6	-0.0	-0.0	-
Résultat de l'activité d'assurance	-2.1	0.5	-2.6	0.1	-0.1	0.2
Résultat d'exploitation divers	0.3	-0.2	0.5	0.0	-0.0	0.0
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	0.1	0.9	-0.8	0.0	-0.0	0.0
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	0.4	0.7	-0.3	0.0	-0.0	0.0
Résultat d'entreprise	-1.7	1.2	-2.9	0.1	-0.1	0.2

	2023	2022	Modification
	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF	Total LAMal mio CHF
Primes	61.1	62.2	-1.1
Diminutions des produits sur les primes	-0.8	-0.9	0.1
Parts des primes de réassurance	-18.2	-0.1	-18.1
Réductions sur les primes et autres contributions/subventions	9.3	8.3	1.0
Contributions imputées et versées aux preneurs d'assurance	-8.9	-8.3	-0.6
Primes gagnées pour compte propre	42.5	61.2	-18.7
Prestations	-69.8	-69.9	0.1
Participations aux coûts	9.0	9.5	-0.5
Prestations diverses	0.3	-0.3	0.6
Parts des prestations de réassurance	18.0	0.0	18.0
Modification des provisions actuarielles	-0.8	-1.6	0.8
Compensation des risques	1.9	4.0	-2.1
Charges liées aux sinistres et aux prestations pour compte propre	-41.4	-58.3	16.9
Charges d'exploitation pour compte propre	-3.1	-2.5	-0.6
Résultat de l'activité d'assurance	-2.0	0.4	-2.4
Résultat d'exploitation divers	0.3	-0.2	0.5
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	0.1	0.9	-0.8
Résultat d'exploitation divers et résultat relatif au capital	0.4	0.7	-0.3
Résultat d'entreprise	-1.6	1.1	-2.7

Bilan actifs

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF
Placements financiers		25.8	21.7
Placements de capitaux	1.6	25.8	21.7
Comptes de régularisation actifs	0.1	0.0	0.1
Créances sur des preneurs d'assurance	1.7	3.5	3.2
Créances sur la compensation des risques		0.4	0.0
Créances par rapport aux offices	1.9	0.5	0.8
Créances par rapport à des organisations proches	1.9	0.3	2.0
Autres créances		0.0	-
Créances	4.7	6.0	-1.3
Disponibilités	18.2	28.0	-9.8
Actifs	48.8	55.7	-6.9

Bilan passifs

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation		0.1	0.1
Réserves LAMal		21.7	20.6
Réserves LCA		-	0.0
Résultat annuel		-1.6	1.1
Capital propre	20.2	21.8	-1.6
Réserves actuarielles LAMal		14.1	13.3
Provisions pour risques dans les placements de capitaux		1.4	1.4
Provisions	1.8	15.5	14.7
Dettes envers des tiers		0.1	0.1
Dettes envers des fournisseurs de prestations		5.3	4.8
Primes payées d'avance par les preneurs d'assurance		7.1	7.1
Comptes de régularisation passifs		0.2	0.5
Dettes envers des offices		0.1	0.1
Dettes	12.8	12.6	0.2
Comptes de régularisation passifs	0.3	6.6	-6.3
Capitaux étrangers	28.6	33.9	-5.3
Passifs	48.8	55.7	-6.9

Compte des mouvements financiers

	2023	2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds	29.7	30.0	-0.3
Résultat d'entreprise	-1.6	1.1	-2.7
Modification des placements de capitaux	0.5	-1.0	1.5
Modification des créances	1.3	-2.4	3.7
Modification des provisions	0.8	1.6	-0.8
Modification des comptes de régularisation actifs	-0.1	-	-0.1
Modification des dettes	0.2	-0.1	0.3
Modification des comptes de régularisation passifs	-6.3	0.2	-6.5
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	-5.2	-0.6	-4.6
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	2.1	3.4	-1.3
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-6.5	-3.1	-3.4
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-4.4	0.3	-4.7
Mouvement d'argent net	-9.6	-0.3	-9.3
État final du fonds	20.1	29.7	-9.6
Disponibilités	18.2	28.0	-9.8
Liquidités	1.9	1.7	0.2
Liquidités du fonds attestées	20.1	29.7	-9.6

Les disponibilités comprennent les moyens nécessaires pour la gouvernance opérationnelle. Les liquidités font partie des actifs et sont gérées en conséquence.

Justification des fonds propres

	LAMal	LCA
	mio CHF	mio CHF
Capital de l'organisation	0.1	-
Réserves 01.01.2022	20.6	0.0
État 31.12.2022 avant l'emploi du résultat	20.7	0.0
Attribution résultat d'entreprise 2022	1.1	-0.0
État 31.12.2022 après l'emploi du résultat	21.8	-
Capital de l'organisation	0.1	-
Réserves 01.01.2023	21.7	-
État 31.12.2023 avant l'emploi du résultat	21.8	-
Attribution résultat d'entreprise 2023	-1.6	-
État 31.12.2023 après l'emploi du résultat	20.2	-

Capital de l'organisation

Le capital-actions de 0,1 million de francs est divisé en 100 actions nominatives de 1000 francs, libérées à 100%.

1 Annexe

Galenos SA applique les Swiss GAAP RPC pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les **placements financiers** sont présentés dans le bilan en tenant compte des précisions suivantes:

- les **créances libellées en un montant fixe** contiennent des obligations évaluées selon la méthode d'amortissement des coûts.

- les **participations aux fonds propres** comprennent les actions à leur valeur du marché;

- les **liquidités** sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits de compte dans les placements financiers, pour autant qu'elles ne soient pas nécessaires aux affaires opérationnelles.

Les **comptes de régularisation actifs** comprennent entre autres les intérêts pro rata temporis sur les obligations.

Les **créances des preneurs d'assurance** sont présentées à la valeur nominale, soit le montant de la créance. Les avoirs résultant des primes et des participations aux coûts échues donnent lieu à des réajustements de valeur forfaitaires, nécessaires d'un point de vue économique, pour les éventuels risques du croire pouvant en résulter. Les créances échues importantes peuvent être soumises à des réajustements de valeur individuels, en cas de besoin.

Les **disponibilités** pour les affaires opérationnelles ne sont détenues qu'en francs suisses et sont présentées dans le bilan selon les avis de solde ou les extraits des comptes.

Les **provisions actuarielles** sont calculées selon des méthodes actuarielles reconnues. Les provisions pour sinistres représentent un estimateur fiable des paiements futurs sans escomptes.

Les **dettes** comprennent principalement les engagements à l'égard des assurés ou des fournisseurs de prestations ainsi que les primes payées à l'avance. L'établissement du bilan pour les dettes se fait à la valeur nominale.

Pour les **risques dans les placements de capitaux**, une **provision** conforme au marché est constituée. Pour ce faire, le réajustement de la valeur s'oriente à une valeur-cible adaptée au risque.

1.2 1.2 Charges d'exploitation pour compte propre

Visana Services SA gère l'exploitation de Galenos SA depuis 2020, selon un contrat d'externalisation. La part qui incombe à Galenos SA est de 3,1 millions de francs pour 2023 (2022: 2,5 millions), dont 1,9 million de francs de frais de personnel (2022: 1,8 million) et 1,2 million de francs de charges d'exploitation diverses (2022: 0,7 million). L'honoraire pour les prestations de service de révision se monte à 48900 francs en 2023 (2022: 5300 francs).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/préentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

En conséquence, les indemnisations aux membres du conseil d'administration et de la direction générale sont versées par Visana Services SA pour l'ensemble de Visana et mises à la charge des différentes sociétés de manière forfaitaire, selon la clé de répartition. La part incambant à Galenos SA pour les membres du conseil d'administration (environ six personnes en moyenne sur l'année) s'est élevée à 5300 francs en 2023 (2022: 5600 francs). Ce montant comprend l'ensemble des indemnités au pro rata pour la collaboration dans le cadre de comités. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 300 francs (2022: 700 francs). L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 1500 francs (2022: 1600 francs).

Les indemnités brutes au pro rata destinées à la conduite opérationnelle (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 20500 francs (2022: 20600 francs). Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 3900 francs (2022: 3800 francs). L'indemnité la plus élevée s'est montée à 5500 francs (2022: 5000 francs), avec des cotisations à la caisse de pension de 1100 francs (2022: 1000 francs), et a été versée au CEO.

1.3 Résultat d'exploitation divers

Le résultat d'exploitation divers comprend essentiellement les intérêts perçus (de manière analogue à l'année précédente).

1.4 Résultat relatif aux titres et aux placements divers

	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits et dépenses réalisés mio CHF	Résultats sur les cours non réalisés mio CHF	Total mio CHF
Obligations	0.2	0.4	0.6	0.1	1.8	1.9
Actions	0.4	–	0.4	0.2	0.9	1.1
Produit relatif aux titres et aux placements divers	0.6	0.4	1.0	0.3	2.7	3.0
Obligations	-0.0	-0.5	-0.5	-0.1	-1.7	-1.8
Actions	–	-0.4	-0.4	-0.2	–	-0.2
Dépenses relatives à l'administration de capital	0.0	–	0.0	-0.1	–	-0.1
Dépenses relatives aux titres et aux placements divers	0.0	-0.9	-0.9	-0.4	-1.7	-2.1
Résultat relatif aux titres et aux placements divers	0.6	-0.5	0.1	-0.1	1.0	0.9

1.5 Résultat d'entreprise

Le résultat de moins 1,6 million de francs pour l'année rapportée est mis à la charge des réserves, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

1.6 Placements de capitaux

Aperçu des placements de capitaux aux valeurs du marché

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Obligations	23.4	19.1	4.3
Actions	0.5	0.9	-0.4
Liquidités	1.9	1.7	0.2
Placements financiers	25.8	21.7	4.1
Placements de capitaux	25.8	21.7	4.1

Les obligations sont présentées selon la méthode d'amortissement des coûts. La valeur du marché se monte à 22,8 millions de francs au 31 décembre 2023 (2022: 17,2 millions).

1.7 Créances sur des preneurs d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	4.6	4.1	0.5
Réajustement sur créances	-1.1	-0.9	-0.2
Créances sur des preneurs d'assurance	3.5	3.2	0.3

1.8 Provisions

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
AOS	13.6	12.8	0.8
Indemnités journalières LAMal	0.5	0.5	-
Provisions actuarielles	14.1	13.3	0.8
Provisions pour risques dans les placements de capitaux	1.4	1.4	-
Provisions	15.5	14.7	0.8

1.9 Indications complémentaires

Dettes éventuelles

Galenos SA appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Coûts des tests COVID-19

La totalité des coûts relatifs aux tests COVID-19 pris en charge par la Confédération se sont élevés à 0,1 million de francs en 2023 (2022: 1,4 million de francs) et sont réglés par le biais de prétentions à l'égard d'offices étatiques. À la fin de l'année, le montant encore dû est de 0,0 million de francs (2022: 0,2 million de francs).

Transactions avec organisations proches

	31.12.2023	31.12.2022
Bilan	mio CHF	mio CHF
Créance du compte courant Visana SA	0.3	2.0

	2023	2022
Compte de pertes et profits	mio CHF	mio CHF
Parts des primes de réassurance	18.2	0.1
Parts des prestations de réassurance	18.0	0.0
Charges d'exploitation	3.1	2.5
Produit des intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0
Charges d'intérêts sur les comptes courants	0.0	0.0

La réassurance est auprès de Visana SA.

Prestations diverses

Les prestations diverses comprennent essentiellement les paiements reçus dans le cadre de négociations de contrats (2022: dépenses pour les vaccins COVID-19).

Événements après le jour du bilan

Aucun en 2023 (ni en 2022).

Les comptes annuels ont été approuvés par le conseil d'administration le 23 avril 2024.



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Télécopie: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Galenos SA, Berne

Berne, le 23 avril 2024

Rapport de l'organe de révision

Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Galenos SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 59–69) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:
<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à la compensation et au report à nouveau de la perte au bilan conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires et assurances-vie selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) et pour l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA).

Compte de pertes et profits

	2023	2022	Modification
Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Primes assurances LCA	1 110.0	1 048.2	61.8
Primes assurance-accidents obligatoire LAA	181.0	192.1	-11.1
Part de la réassurance à la prime	-49.3	-8.9	-40.4
Primes pour compte propre	1 241.7	1 231.4	10.3
Modification des reports de primes	0.0	0.0	-
Primes gagnées pour compte propre	1 241.7	1 231.4	10.3
Autres produits de l'activité d'assurance	0.8	2.8	-2.0
Produits de l'activité technique	1 242.5	1 234.2	8.3
Paiements pour les cas d'assurance LCA	-767.3	-739.2	-28.1
Paiements pour les cas d'assurance LAA	-135.0	-137.1	2.1
Part des réassureurs	43.2	7.4	35.8
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-859.1	-868.9	9.8
Modification des provisions actuarielles	-51.4	-24.1	-27.3
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-910.5	-893.0	-17.5
Frais de personnel	-99.4	-109.9	10.5
Charges diverses	-153.1	-154.7	1.6
Charge administrative pour compte propre	1.2	-252.5	-264.6
Autres charges techniques	-31.1	-42.8	11.7
Charges de l'activité actuarielle	-1 194.1	-1 200.4	6.3
Résultat actuel	48.4	33.8	14.6
Produits issus des placements de capital	1.3	115.7	144.6
Charges issues des placements de capital	1.4	-83.0	-104.0
Résultat des placements de capital	32.7	40.6	-7.9
Résultat d'exploitation	81.1	74.4	6.7
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt	-0.1	0.0	-0.1
Autres charges	-0.3	-0.3	-
Bénéfice / perte avant impôt	80.7	74.1	6.6
Impôts directs	-10.1	-16.2	6.1
Résultat d'entreprise	70.6	57.9	12.7

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	2023	2022	Modification	2023	2022	Modification
	Frais de guérison LCA mio CHF	Frais de guérison LCA mio CHF	Frais de guérison LCA mio CHF	Indemnités journalières LCA mio CHF	Indemnités journalières LCA mio CHF	Indemnités journalières LCA mio CHF
Résultat du secteur assurance						
Primes assurances LCA	645.8	638.8	7.0	415.6	365.9	49.7
Primes assurance-accidents obligatoire LAA	-	-	-	-	-	-
Part de la réassurance à la prime	-	-	-	-49.3	-8.9	-40.4
Primes pour compte propre	645.8	638.8	7.0	366.3	357.0	9.3
Modification des reports de primes	-	-	-	-	-	-
Prime gagnée pour compte propre	645.8	638.8	7.0	366.3	357.0	9.3
Autres produits de l'activité d'assurance	0.2	2.3	-2.1	0.0	0.0	-
Produits de l'activité technique						
Paiements pour les cas d'assurance LCA	-421.5	-414.0	-7.5	-326.5	-309.8	-16.7
Paiements pour les cas d'assurance LAA	-	-	-	-	-	-
Part des réassureurs	-	-	-	43.2	7.0	36.2
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-421.5	-414.0	-7.5	-283.3	-302.8	19.5
Modification des provisions actuarielles	-11.6	1.7	-13.3	-17.7	5.3	-23.0
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-433.1	-412.3	-20.8	-301.0	-297.5	-3.5
Charge administrative pour compte propre	-176.0	-188.9	12.9	-43.5	-41.6	-1.9
Autres charges techniques	-8.9	-8.3	-0.6	-20.2	-32.9	12.7
Charges de l'activité actuarielle	-618.0	-609.5	-8.5	-364.7	-372.0	7.3
Résultat actuariel	28.0	31.6	-3.6	1.6	-15.0	16.6
Produits issus des placements de capital						
Charges issues des placements de capital						
Résultat des placements de capital						
Résultat d'exploitation						
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt						
Autres charges						
Bénéfice / perte avant impôt						
Impôts directs						
Résultat d'entreprise						
Capital propre						
en CHF						
en % des primes nettes						

2023	2022	Modification	2023	2022	Modification	2023	2022	Modification	2023	2022	Modification
Assu- rance-vie LCA mio CHF	Assu- rance-vie LCA mio CHF	Assu- rance-vie LCA mio CHF	Divers LCA mio CHF	Divers LCA mio CHF	Divers LCA mio CHF	LAA mio CHF	LAA mio CHF	LAA mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF
4.4	-	4.4	44.2	43.5	0.7	-	-	-	1110.0	1048.2	61.8
-	-	-	-	-	-	181.0	192.1	-11.1	181.0	192.1	-11.1
-0.0	-	-0.0	-	-	-	-	-	-	-49.3	-8.9	-40.4
4.4	-	4.4	44.2	43.5	0.7	181.0	192.1	-11.1	1241.7	1231.4	10.3
-	-	-	0.0	0.0	-	-	-	-	0.0	0.0	-
4.4	-	4.4	44.2	43.5	0.7	181.0	192.1	-11.1	1241.7	1231.4	10.3
0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	0.6	0.5	0.1	0.8	2.8	-2.0
4.4	-	4.4	44.2	43.5	0.7	181.6	192.6	-11.0	1242.5	1234.2	8.3
-0.1	-	-0.1	-19.2	-15.4	-3.8	-	-	-	-767.3	-739.2	-28.1
-	-	-	-	-	-	-135.0	-137.1	2.1	-135.0	-137.1	2.1
-	-	-	-	0.4	-0.4	-	-	-	43.2	7.4	35.8
-0.1	-	-0.1	-19.2	-15.0	-4.2	-135.0	-137.1	2.1	-859.1	-868.9	9.8
-0.3	-	-0.3	-0.5	-2.8	2.3	-21.3	-28.3	7.0	-51.4	-24.1	-27.3
-0.4	-	-0.4	-19.7	-17.8	-1.9	-156.3	-165.4	9.1	-910.5	-893.0	-17.5
-1.0	-	-1.0	-6.8	-7.0	0.2	-25.2	-27.1	1.9	-252.5	-264.6	12.1
-0.0	-	-0.0	-1.9	-1.6	-0.3	-0.1	-	-0.1	-31.1	-42.8	11.7
-1.4	-	-1.4	-28.4	-26.4	-2.0	-181.6	-192.5	10.9	-1194.1	-1200.4	6.3
3.0	-	3.0	15.8	17.1	-1.3	-	0.1	-0.1	48.4	33.8	14.6
									115.7	144.6	-28.9
									-83.0	-104.0	21.0
									32.7	40.6	-7.9
									81.1	74.4	6.7
									-0.1	0.0	-0.1
									-0.3	-0.3	-
									80.7	74.1	6.6
									-10.1	-16.2	6.1
									70.6	57.9	12.7
									593.1	557.5	35.6
									47.7	45.2	2.5

Bilan actifs

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF
Biens immobiliers		177.7	175.8
Participations	1.6	3.9	3.9
Papiers-valeurs à intérêts fixes		1354.3	1374.0
Hypothèques		17.0	17.9
Actions		340.7	363.6
Autres placements de capital	1.7	744.1	619.4
Placements de capitaux	2637.7	2554.6	83.1
 Créances sur instruments financiers dérivés	 11.4	 9.7	 1.7
 Disponibilités	 405.1	 411.7	 -6.6
 Part des provisions actuarielles issues de la réassurance	 4.7	 0.8	 3.9
 Créances résultant des activités d'assurance	 1.8	 71.9	 85.3
 Autres créances	 11.6	 8.4	 3.2
 Comptes de régularisation actifs	 25.7	 14.0	 11.7
 Actifs	 3168.1	 3084.5	 83.6

Bilan passifs

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF
Provisions actuarielles	1.9	1967.0	1908.5
Provisions non actuarielles	1.10	364.9	373.2
Provisions	2331.9	2281.7	50.2
 Dettes résultant des activités d'assurance	 1.11	 63.2	 81.0
Autres passifs		3.7	3.5
Comptes de régularisation passifs		176.2	160.8
Dettes	243.1	245.3	-2.2
 Capitaux étrangers	 2575.0	 2527.0	 48.0
Capital-actions	10.0	10.0	-
Réserves légales issues du bénéfice	5.0	5.0	-
Réserves volontaires issues du bénéfice	109.5	109.5	-
Bénéfice reporté/perte reportée	398.0	375.1	22.9
Résultat d'entreprise	70.6	57.9	12.7
 Capital propre	 593.1	 557.5	 35.6
 Passifs	 3168.1	 3084.5	 83.6

Compte des mouvements financiers

	2023	2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds Disponibilités	411.7	527.2	-115.5
Résultat d'entreprise	70.6	57.9	12.7
Modification des placements de capitaux	16.2	8.4	7.8
Modification des créances sur instruments financiers dérivés	-1.7	-0.2	-1.5
Modification de la part des provisions actuarielles issues de la réassurance	-3.9	-0.2	-3.7
Modification des créances	10.2	0.8	9.4
Modification des provisions actuarielles	58.5	7.9	50.6
Modification des provisions du secteur non assurance	-8.3	-13.6	5.3
Modification des comptes de régularisation actifs	-11.7	-1.2	-10.5
Modification des dettes sur instruments financiers dérivés	-	-0.1	0.1
Modification des dettes	-17.6	4.2	-21.8
Modification des comptes de régularisation passifs	15.4	-74.6	90.0
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	127.7	-10.7	138.4
Entrée d'argent provenant des placements de capitaux	473.0	654.2	-181.2
Sortie d'argent provenant des placements de capitaux	-572.3	-714.0	141.7
Mouvement d'argent provenant des activités d'investissement	-99.3	-59.8	-39.5
Versement de dividende	-35.0	-45.0	10.0
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-35.0	-45.0	10.0
Mouvement d'argent net	-6.6	-115.5	108.9
État final du fonds Disponibilités	405.1	411.7	-6.6

Pour des raisons de synthèse administrative et donc de simplification des décomptes par rapport aux personnes assurées et aux fournisseurs de prestations, le mouvement d'argent des assurances complémentaires des frais de guérison se fait par le biais de Visana SA.

1 Annexe

Depuis le 1^{er} janvier 2023, Visana Assurances SA est également sujet de droit pour les assurances-vie selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Visana Assurances SA, siége à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Les actions sont indiquées à la valeur d'acquisition et les papiers-valeurs à intérêts fixes (obligations), en brut, au coût amorti. Il est formé des provisions pour la compensation des fluctuations boursières.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur.

Les hypothèques sont indiquées à la valeur du montant de la créance.

Les immeubles sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, plus les investissements augmentatifs et avec déduction des amortissements nécessaires et des réajustements de la valeur suite à d'éventuelles pertes de la valeur.

Les provisions pour fluctuations de cours sont calculées et intégrées à la plausibilité au moyen d'un modèle de mathématique financière sous forme d'une considération globale pour titres et hypothèques. Elles sont présentées dans les provisions non actuarielles.

1.2 Compte de pertes et profits

Les primes acquises ont augmenté par rapport à l'année précédente.

Frais d'administration

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana Assurances SA selon un contrat d'externalisation existant depuis des années. La part qui incombe à Visana Assurances SA est de 252,5 millions de francs pour 2023 (2022: 264,6 millions), dont 99,4 millions de francs de frais de personnel (2022: 109,9 millions) et 153,1 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2022: 154,7 millions).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités / préentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

1.3 Produits issus des placements de capital

	2023	2022				
	Produits mio CHF	Gains réalisés mio CHF	Total mio CHF	Produits mio CHF	Gains réalisés mio CHF	Total mio CHF
Papiers-valeurs à intérêts fixes	17.9	1.7	19.6	18.3	1.5	19.8
Biens immobiliers	13.2	-	13.2	12.9	-	12.9
Actions	11.2	21.4	32.6	10.3	28.1	38.4
Autres placements de capital*	13.8	36.3	50.1	7.4	65.9	73.3
Hypothèques	0.2	-	0.2	0.2	-	0.2
Produits issus des placements de capital	56.3	59.4	115.7	49.1	95.5	144.6

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs

1.4 Charges issues des placements de capital

	2023			2022		
	Amortissements et réajustements de la valeur** mio CHF	Pertes réalisées mio CHF	Total mio CHF	Amortissements et réajustements de la valeur** mio CHF	Pertes réalisées mio CHF	Total mio CHF
Biens immobiliers	-12.5	-	-12.5	-12.6	-	-12.6
Papiers-valeurs à intérêts fixes	-12.1	-14.8	-26.9	-2.1	-12.8	-14.9
Actions	-1.4	-29.0	-30.4	-2.5	-33.6	-36.1
Autres placements de capital*	-0.4	-12.8	-13.2	-5.1	-35.3	-40.4
Charges issues des placements de capital	-26.4	-56.6	-83.0	-22.3	-81.7	-104.0

* comprend les opérations à terme sur devises, les placements collectifs (fonds en actions, fonds immobiliers et fonds du marché monétaire) et les placements alternatifs
** y compris charges diverses

1.5 Bilan

Actifs

Les placements de la fortune de Visana Assurances SA sont largement diversifiés et la stratégie de placement est fonction de la capacité de risque ainsi que des attentes relatives au rendement ou aux risques des différentes catégories de placements. En 2023, il en a résulté une performance des placements de 5,27% (2022: moins 10,34%).

L'année 2023 a été marquée par des bouleversements géopolitiques dans plusieurs parties du monde, par le séisme bancaire aux États-Unis et par la chute du Crédit Suisse. Malgré cette situation tendue, les marchés financiers mondiaux ont fait preuve d'une remarquable résilience. Les mesures de politique monétaire des banques centrales ont montré leur efficacité dans le recul de l'inflation aux États-Unis et en Europe. En fin d'année, le baromètre de performance était au vert, comme il l'a été tout au long de l'année.

1.6 Participations

	31.12.2023	31.12.2022
	mio CHF	mio CHF
Visana Services SA Berne		
Prestations de services en matière d'assurance	3.9	3.9
Capital-actions 6.5 millions de francs		
Participation 60% / part des voix et du capital 60%		
M.I.-Beratung AG Füllinsdorf		
Intermédiaire de services en matière d'assurance	0.0	0.0
Capital-actions 0.1 million de francs		
Participation 55% / part des voix et du capital 55%		

1.7 Autres placements de capital

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Placements alternatifs	261.5	202.1	59.4
Placements collectifs de capitaux	482.6	417.3	65.3
Autres placements de capital	744.1	619.4	124.7

Dérivés pour la couverture des risques

	31.12.2023	31.12.2022		
	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF	Valeur du marché active CHF	Valeur du marché passive CHF
Devises				
Opérations à terme	8.2	-	1.5	-
Actions				
Options	3.2	-	8.2	-
Charges issues des placements de capital	11.4	-	9.7	-

1.8 Créances résultant des activités d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Créances sur des preneurs d'assurance	44.7	64.6	-19.9
Sociétés d'assurance	0.6	1.3	-0.7
Créances envers des organisations proches	26.6	19.4	7.2
Créances résultant des activités d'assurance	71.9	85.3	-13.4

Passifs**1.9 Provisions actuarielles selon les positions**

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions pour prestations d'assurance*	1 678.9	1 649.1	29.8
Capital de couverture	135.6	132.7	2.9
Autres provisions actuarielles	95.2	90.0	5.2
Autres provisions	14.9	15.6	-0.7
Allocation de renchérissement fonds LAA	80.3	74.4	5.9
Provisions pour participations contractuelles à l'excédent	57.1	36.5	20.6
Reports de primes	0.2	0.2	-
Provisions	1 967.0	1 908.5	58.5

* Les provisions pour prestations d'assurance sont exprimées à leur valeur brute. La part des provisions actuarielles issues de la réassurance se monte à 4,7 millions de francs (2022: 0,8 million). La part des provisions pour assurance-vie se monte à 3,4 millions de francs (aucune en 2022).

1.10 Provisions non actuarielles

La modification apportée dans les provisions non actuarielles est principalement due à la baisse des provisions fiscales.

1.11 Dettes résultant des activités d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dettes envers les preneurs d'assurance	51.3	50.9	0.4
Dettes diverses	11.9	30.1	-18.2
Dettes résultant des activités d'assurance	63.2	81.0	-17.8

1.12 Justification des fonds propres

Capital-actions	10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2022	5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2022	109.5
Bénéfice reporté / perte reportée 31.12.2022	375.1
Attribution résultat d'entreprise 2022	57.9
Versement de dividende	35.0
Attribution au bénéfice reporté	22.9
État au 31.12.2022	557.5
Capital-actions	10.0
Réserves légales issues du bénéfice 31.12.2023	5.0
Réserves volontaires issues du bénéfice 31.12.2023	109.5
Bénéfice reporté/perte reportée 31.12.2023	398.0
Attribution résultat d'entreprise 2023	70.6
État au 31.12.2023	593.1

Aucune réserve latente n'a été dissoute (dissolution nette de 172,1 millions en 2022).

1.13 Dettes éventuelles

La société appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

Des placements de fortune sont effectués sous forme de Private Markets (Private Equity et Private Debt) en plusieurs monnaies. Le 31 décembre 2023, le volume de souscription de ces programmes était de 354,3 millions de francs (2022: 407,7 millions), dont 110,2 millions de francs n'avaient pas encore été retirés au 31 décembre 2023 (2022: 133,9 millions).

En raison des placements de la fortune, Visana Assurances SA est exposée au risque de changement des marchés. Dans la politique de placement, des instruments financiers dérivés sont employés pour se protéger contre la fluctuation des cours. Le 31 décembre 2023, le volume de contrats des instruments financiers dérivés sur devises était de 447,1 millions de francs (2022: 427,6 millions). Les contrats ouverts sont couverts par des placements de base correspondants.

La valeur comptable des placements mis en gage dans la fortune libre qui découlent des opérations sur instruments dérivés sur base couverte se monte à 128,5 millions de francs (année précédente: 93,6 millions). Aucun n'avait été retiré au 31 décembre 2023 (aucun en 2022).

1.14 Honoraires de la révision

L'honoraire de révision de Visana Assurances SA se monte à 0,1 million de francs (2022: 0,3 million).

2 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2023	31.12.2022
	mio CHF	mio CHF
Résultat d'entreprise	70.6	57.9
Bénéfice reporté	398.0	375.1
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	468.6	433.0
Prélèvement du dividende brut	-45.0	-35.0
Report à nouveau	423.6	398.0



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Télécopie: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

Berne, le 23 avril 2024

A l'Assemblée générale de
Visana Assurances SA, Berne

Rapport de l'organe de révision



Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Assurances SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 75, 78–86 sans rapport sur la situation) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de la déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

3 Rapport sur la situation

Évaluation des risques

Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe; par risques, elle entend des événements, actes ou changements dans les conditions-cadres à venir, qui peuvent conduire à des écarts par rapport aux objectifs d'entreprise fixés. Chez Visana, la gestion des risques est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée d'évaluation du risque, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques.

Évènements extraordinaires

Aucun en 2023 (ni en 2022).

Perspectives d'avenir

Visana Assurances SA continuera à proposer, conformément au but et aux principes de l'organisation, des assurances complémentaires et des assurances-vie selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) et l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA).



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:
<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard

Experte-réviseur agréée

**Visana Assurances générales SA
est sujet de droit pour les caté-
gories d'assurance ménage, bâti-
ments et responsabilité civile
privée selon la loi fédérale sur le
contrat d'assurance (LCA).**

Compte de pertes et profits

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF
Primes assurances	11.1	6.0	5.1
Part de la réassurance à la prime	-0.5	-0.1	-0.4
Primes pour compte propre	10.6	5.9	4.7
Modification des reports de primes	-1.5	-0.3	-1.2
Primes gagnées pour compte propre	9.1	5.6	3.5
Autres produits de l'activité d'assurance	-0.0	-0.0	-
Produits de l'activité technique	9.1	5.6	3.5
Paiements pour les cas d'assurance	-5.0	-2.1	-2.9
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-5.0	-2.1	-2.9
Modification des provisions actuarielles	-0.1	-0.0	-0.1
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-5.1	-2.1	-3.0
Frais de personnel	-0.7	-0.7	-
Charges diverses	-3.0	-2.6	-0.4
Charge administrative pour compte propre	1.2	-3.7	-3.3
Autres charges techniques	-0.5	-0.5	-
Charges de l'activité actuarielle	-9.3	-5.9	-3.4
Résultat actuel	-0.2	-0.3	0.1
Produits issus des placements de capital	0.0	0.0	-
Charges issues des placements de capital	-0.0	-0.1	0.1
Résultat des placements de capital	0.0	-0.1	0.1
Résultat d'exploitation	-0.2	-0.4	0.2
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt	-0.0	-0.0	-
Autres charges	-	-0.0	0.0
Bénéfice / perte avant impôt	-0.2	-0.4	0.2
Impôts directs	-0.0	-0.0	-
Résultat d'entreprise	-0.2	-0.4	0.2

Comptes de pertes et profits par catégorie d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022	Modification	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Assurance-ménage mio CHF	Assurance-ménage mio CHF	Assurance-ménage mio CHF	Bâtiment Mio. CHF	Bâtiment Mio. CHF	Bâtiment Mio. CHF
Résultat du secteur assurance						
Primes assurances	4.1	3.5	0.6	0.4	0.3	0.1
Part de la réassurance à la prime	–	–	–	–	–	–
Primes pour compte propre	4.1	3.5	0.6	0.4	0.3	0.1
Modification des reports de primes	-0.3	-0.2	-0.1	-0.0	-0.0	–
Prime gagnée pour compte propre	3.8	3.3	0.5	0.4	0.3	0.1
Autres produits de l'activité d'assurance	-0.0	-0.0	–	-0.0	-0.0	–
Produits de l'activité technique	3.8	3.3	0.5	0.4	0.3	0.1
Paiements pour les cas d'assurance	-1.5	-1.3	-0.2	-0.3	-0.2	-0.1
Paiements pour les cas d'assurance pour compte propre	-1.5	-1.3	-0.2	-0.3	-0.2	-0.1
Modification des provisions actuarielles	0.5	-0.0	0.5	-0.0	–	-0.0
Dépenses pour les cas d'assurance pour compte propre	-1.0	-1.3	0.3	-0.3	-0.2	-0.1
Charge administrative pour compte propre	-1.6	-2.0	0.4	-0.2	-0.2	–
Autres charges techniques	-0.3	-0.3	–	-0.0	-0.0	–
Charges de l'activité actuarielle	-2.9	-3.6	0.7	-0.5	-0.4	-0.1
Résultat actuel	0.9	-0.3	1.2	-0.1	-0.1	–
Produits issus des placements de capital						
Charges issues des placements de capital						
Résultat des placements de capital						
Résultat d'exploitation						
Charges d'intérêt pour les dettes avec intérêt						
Autres charges						
Bénéfice / perte avant impôt						
Impôts directs						
Résultat d'entreprise						
Capital propre						
en CHF						
en % des primes nettes						

31.12.2023	31.12.2022	Modification	31.12.2023	31.12.2022	Modification	31.12.2023	31.12.2022	Modification
Responsabilité civile privée mio CHF	Responsabilité civile privée mio CHF	Responsabilité civile privée mio CHF	Réassurance active mio CHF	Réassurance active mio CHF	Réassurance active mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF	Total mio CHF
2.5	2.2	0.3	4.1	-	4.1	11.1	6.0	5.1
-0.2	-0.1	-0.1	-0.3	-	-0.3	-0.5	-0.1	-0.4
2.3	2.1	0.2	3.8	-	3.8	10.6	5.9	4.7
-0.1	-0.1	-	-1.1	-	-1.1	-1.5	-0.3	-1.2
2.2	2.0	0.2	2.7	-	2.7	9.1	5.6	3.5
-0.0	-0.0	-	-	-	-	-0.0	-0.0	-
2.2	2.0	0.2	2.7	-	2.7	9.1	5.6	3.5
-0.8	-0.6	-0.2	-2.4	-	-2.4	-5.0	-2.1	-2.9
-0.8	-0.6	-0.2	-2.4	-	-2.4	-5.0	-2.1	-2.9
0.5	-0.0	0.5	-1.1	-	-1.1	-0.1	-0.0	-0.1
-0.3	-0.6	0.3	-3.5	-	-3.5	-5.1	-2.1	-3.0
-0.9	-1.1	0.2	-1.0	-	-1.0	-3.7	-3.3	-0.4
-0.2	-0.2	-	-	-	-	-0.5	-0.5	-
-1.4	-1.9	0.5	-4.5	-	-4.5	-9.3	-5.9	-3.4
0.8	0.1	0.7	-1.8	-	-1.8	-0.2	-0.3	0.1
						0.0	0.0	-
						-0.0	-0.1	0.1
						0.0	-0.1	0.1
						-0.2	-0.4	0.2
						-0.0	-0.0	-
						-	-0.0	0.0
						-0.2	-0.4	0.2
						-0.0	-0.0	-
						-0.2	-0.4	0.2
						-0.0	-0.0	-
						-0.2	-0.4	0.2
						11.0	11.2	-0.2
						120.9	200.0	-79.1

Bilan actifs

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF
Disponibilités	29.9	29.9	-
Créances résultant des activités d'assurance	1.4	3.9	2.4
			1.5
Autres créances	0.0	-	0.0
Actifs	33.8	32.3	1.5

Bilan passifs

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	Chiffre de l'annexe	mio CHF	mio CHF
Provisions actuarielles	1.5	18.8	17.1
Provisions non actuarielles	1.6	0.0	0.0
Provisions	18.8	17.1	1.7
Dettes résultant des activités d'assurance	1.7	0.1	1.0
			-0.9
Autres passifs	0.1	0.1	-
Comptes de régularisation passifs	3.8	2.9	0.9
Dettes	4.0	4.0	-
Capitaux étrangers	22.8	21.1	1.7
Capital-actions	10.0	10.0	-
Réserve légale de capital	1.6	1.6	-
Bénéfice reporté / perte reportée	-0.4	-	-0.4
Résultat d'entreprise	-0.2	-0.4	0.2
Capital propre	11.0	11.2	-0.2
Passifs	33.8	32.3	1.5

Compte des mouvements financiers

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
État initial du fonds Disponibilités	29.9	-	29.9
Résultat d'entreprise	-0.2	-0.4	0.2
Modification des créances	-1.5	-2.4	0.9
Modification des provisions actuarielles	1.7	17.1	-15.4
Modification des provisions du secteur non assurance	0.0	0.0	-
Modification des dettes	-0.9	1.1	-2.0
Modification des comptes de régularisation passifs	0.9	2.9	-2.0
Mouvement d'argent provenant des activités commerciales	0.0	18.3	-18.3
Versement du capital-actions	-	10.0	-10.0
Versement de la réserve légale de capital	-	1.6	-1.6
Mouvement d'argent provenant des activités de financement	-	11.6	-11.6
Mouvement d'argent net	0.0	29.9	-29.9
État final du fonds Disponibilités	29.9	29.9	-

Pour des raisons de synthèse administrative et donc de simplification des décomptes par rapport aux personnes assurées et aux fournisseurs de prestations, les transactions financières du domaine d'affaires des assurances de choses se font essentiellement par le biais de Visana Assurances SA.

1 Annexe

Visana Assurances générales SA est sujet de droit pour les assurances de choses pour les catégories d'assurance (ménage, bâtiments et responsabilité civile privée) selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA). Elle a acquis la licence pour la branche d'assurance C2 (réassurance toutes branches choses) et participe, par le biais de cette branche d'assurance, à un portefeuille d'assurance véhicules à moteur en tant que réassureur actif.

1.1 Principes pour l'analyse du bilan

Visana Assurances générales SA, siège à Berne, applique les dispositions du code des obligations pour l'établissement de ses comptes annuels.

1.3 Bilan

Actifs

1.4 Crédances résultant des activités d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Crédances sur des preneurs d'assurance	2.8	2.4	0.4
Crédances sur les agents et les intermédiaires	0.3	-	0.3
Crédances envers des organisations proches	0.8	-	0.8
Crédances résultant des activités d'assurance	3.9	2.4	1.5

1.2 Compte de pertes et profits

Frais d'administration

Visana Services SA gère l'exploitation de Visana Assurances générales SA selon un contrat d'externalisation. La part qui incombe à Visana Assurances générales SA est de 3,7 millions de francs pour 2023 (2022: 3,3 millions), dont 0,7 million de francs de frais de personnel (2022: 0,7 million) et 3,0 millions de francs de charges d'exploitation diverses (2022: 2,6 millions).

En raison de cette configuration, les collaboratrices et collaborateurs sont employés par Visana Services SA, ce qui explique pourquoi il n'y a pas de responsabilités/prétentions directes à l'égard de la Fondation de prévoyance en faveur du personnel.

Passifs

1.5 Provisions actuarielles selon les positions

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Provisions pour prestations d'assurance	14.9	14.7	0.2
Reports de primes	3.9	2.4	1.5
Provisions	18.8	17.1	1.7

1.6 Provisions non actuarielles

Les provisions non actuarielles comprennent une provision pour impôts, de manière analogue à l'année précédente.

1.7 Dettes résultant des activités d'assurance

	31.12.2023	31.12.2022	Modification
	mio CHF	mio CHF	mio CHF
Dettes envers les preneurs d'assurance	0.1	0.1	-
Dettes diverses	0.0	-	0.0
Dettes envers des organisations proches	-	0.9	-0.9
Dettes résultant des activités d'assurance	0.1	1.0	-0.9

1.8 Justification des fonds propres

	mio CHF
Capital-actions	10.0
Réserve légale de capital 31.12.2022	1.6
Attribution résultat d'entreprise 2022	-0.4
État au 31.12.2022	11.2
Capital-actions	10.0
Réserve légale de capital 31.12.2023	1.6
Bénéfice reporté / perte reportée 31.12.2023	-0.4
Attribution résultat d'entreprise 2023	-0.2
État au 31.12.2023	11.0

1.9 Dettes éventuelles

La société appartient au groupe de Visana Services SA pour la taxe sur la valeur ajoutée et répond par conséquent solidairement des dettes de TVA de l'ensemble du groupe envers l'Administration fédérale des contributions.

1.10 Honoraires de la révision

L'honoraire de révision pour Visana Assurances générales SA se monte à 0,1 million de francs (2022: 0,0 million).

2 Proposition du conseil d'administration à l'assemblée générale

	31.12.2023	31.12.2022
	mio CHF	mio CHF
Résultat d'entreprise	-0.2	-0.4
Bénéfice reporté / perte reportée	-0.4	-
Bénéfice résultant du bilan à disposition de l'assemblée générale	-0.6	-0.4
Report à nouveau	-0.6	-0.4

3 Rapport sur la situation

Évaluation des risques

Visana dispose d'un processus de gestion des risques à l'échelle de tout le groupe; par risques, elle entend des événements, actes ou changements dans les conditions-cadres à venir, qui peuvent conduire à des écarts par rapport aux objectifs d'entreprise fixés. Chez Visana, la gestion des risques est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée d'évaluation du risque, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques.

Évènements extraordinaires

Aucun en 2023 (ni en 2022).

Perspectives d'avenir

Visana Assurances générales SA continuera à proposer, conformément au but et aux principes de l'organisation, des assurances de choses selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) dans les catégories d'assurance ménage, bâtiments, responsabilité civile privée et véhicules à moteur.



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Télécopie: +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de
Visana Assurances générales SA, Berne

Berne, le 23 avril 2024

Rapport de l'organe de révision



Rapport sur l'audit des comptes annuels



Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Visana Assurances générales SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 93, 96–101 sans rapport sur la situation) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse:

<http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

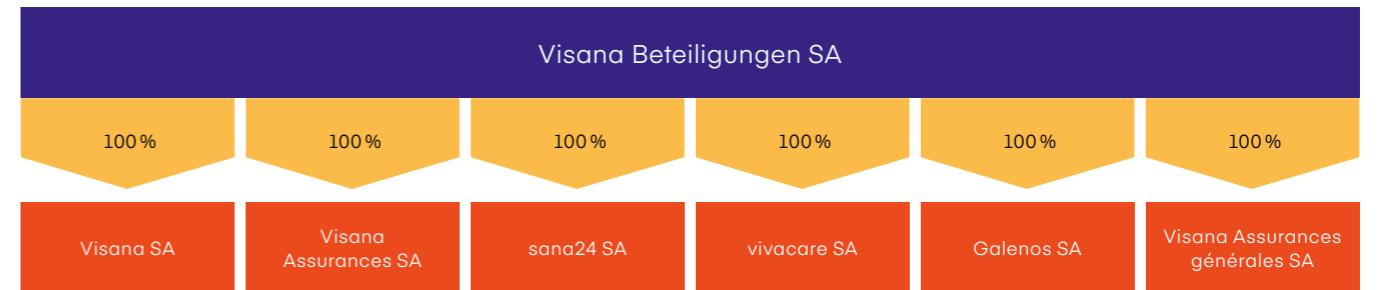
En outre, nous attestons que la proposition relative à la compensation et au report à nouveau de la perte au bilan conforme à la loi suisse et aux statuts, et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Structure de la conduite et organisation des sociétés d'assurance



Visana Beteiligungen SA

La société de participation possède 100% du capital-actions des compagnies d'assurance Visana SA, Visana Assurances SA, sana24 SA, vivacare SA, Galenos SA et Visana Assurances générales SA. Visana Beteiligungen SA peut détenir des participations de toute sorte. Elle n'exerce aucune activité opérationnelle.

Visana SA, sana24 SA, vivacare SA et Galenos SA

Ces sociétés anonymes sont des assureurs-maladie selon la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).

Visana Assurances SA

Visana Assurances SA est sujet de droit pour les assurances complémentaires et les assurances-vie selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA) et pour l'assurance-accidents obligatoire selon la loi sur l'assurance-accidents (LAA).

Visana Assurances générales SA

Visana Assurances générales SA est sujet de droit pour les assurances des catégories ménage, bâtiments et responsabilité civile privée selon la loi sur le contrat d'assurance (LCA).

Conseil d'administration

Le conseil d'administration assure la direction suprême des sociétés ainsi que la haute surveillance sur la direction générale

En ce qui concerne la composition du conseil d'administration, nous misons sur des profils d'exigence spécifiques, se fondant sur les compétences professionnelles et la personnalité. Le 31 décembre 2023, le conseil d'administration se composait des membres suivants:

Lorenz Hess, président (1961)	Diplôme fédéral de conseiller en relations publiques. Hess Advisum GmbH. Conseiller national. Divers mandats au sein de conseils d'administration et conseils de fondation. En fonction chez Visana depuis 2014. Président depuis 2017.
Robert E. Leu, vice-président (1946)	Docteur ès sciences politiques, professeur émérite à l'Université de Berne. Auteur de nombreuses publications sur la politique économique et sur la politique de la santé. Chargé de mandats d'expertise et d'évaluation. Divers mandats au sein de conseils d'administration et comités consultatifs. En fonction chez Visana depuis 2007. Vice-président depuis 2014.
Déborah Carlson-Burkart, membre (1969)	Avocate, LL.M., certified board member (INSEAD) disposant d'une longue expérience dans le domaine du droit, de la compliance / des risques et de la gouvernance dans un environnement de marché réglementé, national et international. Of-Counsel chez Wernli Rechtsanwälte. Divers mandats au sein de conseils d'administration et conseils de fondation. En fonction chez Visana depuis 2016.
Roland Frey, membre (1956)	Diplôme fédéral de conseiller indépendant en entreprise et investissement, disposant de nombreuses années d'expérience dans le domaine de l'Asset Management, de la banque et des assurances. Plusieurs mandats au sein de conseils d'administration et de conseils de fondation, en qualité de président ou membre. En fonction chez Visana depuis 2016.
Stefan Niedermaier, membre (1962)	Entrepreneur, MBA (EDHEC), doté d'une longue expérience dans les domaines de l'informatique et de la numérisation. Propriétaire et président du conseil d'administration de DV Bern AG. Divers mandats dans des conseils d'administration. En fonction chez Visana depuis 2018.

Pour accomplir efficacement ses tâches, le conseil d'administration dispose des comités suivants:

Audit and Risk Committee (ARC)

L'ARC prépare tous les thèmes financiers pertinents ainsi que les domaines partiels de la gestion des risques intégrale et des contrôles, qui sont traités par le conseil d'administration à l'occasion d'une de ses séances. Par ailleurs, il surveille de manière continue les évolutions à risque sur le marché de la santé suisse et dans le domaine de la politique de la santé, qui pourraient avoir un impact notable.

Nomination and Compensation Committee (NCC)

Le NCC prépare tous les points à l'ordre du jour pertinents en ce qui concerne les nominations et les rémunérations des membres des niveaux de conduite stratégiques et opérationnels. Le comité traite par ailleurs de thématiques relatives à la gestion du personnel importantes sur le plan stratégique et assure la révision périodique des documents liés à la politique du personnel.

Investment Committee (IC)

L'IC soutient le conseil d'administration pour ses tâches de contrôle et de surveillance, dans le domaine de la gestion de la fortune. L'IC est responsable de la surveillance de l'adéquation de la gestion de la fortune, de la politique et des stratégies de placement, ainsi que de la coordination et de la surveillance des unités d'organisation en charge de la gestion de la fortune. Par ailleurs, l'IC prépare tous les thèmes pertinents de ce domaine partiel pour les séances du conseil d'administration et surveille les développements présentant un potentiel de risque sur le marché des placements, qui pourraient exercer une influence conséquente sur les comptes annuels ainsi que sur les rendements et les risques escomptés à long terme, des différentes catégories de placement.

Composition des comités du conseil d'administration

Audit and Risk Committee (ARC)	Nomination and Compensation Committee (NCC)	Investment Committee (IC)
--------------------------------	---	---------------------------

Lorenz Hess	Membre	
Robert E. Leu	Membre	Président de la direction
Roland Frey	Président de la direction	Membre
Stefan Niedermaier	Président de la direction	
Déborah Carlson-Burkart	Membre	

Direction générale

Le CEO est le responsable d'entreprise opérationnel et représente Visana vers l'extérieur

Le CEO fait régulièrement des rapports sans restrictions au conseil d'administration, sur l'ensemble des affaires qui exercent une influence importante sur Visana. Visana n'a pas transmis d'activités de gestion à des tiers.

Le règlement d'organisation définit la manière dont la conduite opérationnelle de l'entreprise est déléguée à la direction générale. En sont exclues les tâches qui sont réservées par la loi, les statuts ou le règlement d'organisation à d'autres organes. La direction générale est chargée de l'exécution des décisions du conseil d'administration. Elle se compose des membres suivants:

	Année de naissance	Domaine d'activité	Formation	Entrée en fonction chez Visana
Angelo Eggli	1967	CEO	Avocat, Master of Law (LL. M.) en droit commercial international	2019
Stephan Wilms	1963	Suppléant du CEO CFO	Économiste d'entreprise diplômé avec formation post-grade en finances à la Boston Business School (BBS)	2010
Patrizio Bühlmann	1961	Responsable Clientèle entreprises	Diplôme fédéral Spécialiste en assurance, économiste d'entreprise en assurance (DVA), Integrated Management Executive MBA	2015
Franziska Grossen Feuz	1970	Responsable Droit et Compliance	Avocate, Master of Advanced European Studies (MAES)	1997
Catherine Loeffel	1976	Responsable Numérisation et opérations	Responsable de la communication avec diplôme fédéral, IAA Diploma in Marketing Communications	2021
Roland Lüthi	1960	Responsable Clientèle privée	Diplôme fédéral spécialiste en assurance avec brevet fédéral, responsable de vente diplômé, International Executive MBA	2007

Gouvernement d'entreprise

Visana s'oriente aux exigences du «Swiss Code of Best Practice»

Comme idée directrice, le gouvernement d'entreprise englobe la totalité des règles et des principes orientés sur l'intérêt durable de l'entreprise, avec l'aide desquels les structures et le comportement des niveaux de conduite supérieurs peuvent être pilotés et surveillés. Chez Visana, le gouvernement d'entreprise englobe toute l'organisation de l'entreprise ainsi que les instruments de conduite et de controlling, avec lesquels l'entreprise remplit les exigences légales.

Visana s'oriente aux principes de gouvernance du «Swiss Code of Best Practice».

Les principes du gouvernement d'entreprise garantissent une culture d'entreprise ouverte et orientée aux valeurs, un développement durable de l'entreprise et une politique d'information transparente. En absence d'indication contraire, toutes les données se réfèrent au 31 décembre 2023.

Conseil d'administration

Le conseil d'administration de Visana est entièrement composé de membres non-exécutifs qui n'exercent aucune fonction opérationnelle au sein de Visana et n'en ont pas exercé non plus par le passé. En plus de l'auto-évaluation complexe, le conseil d'administration se soumet également régulièrement à une appréciation externe. Le conseil d'administration est élu pour un mandat d'une année

Révision interne

La révision interne soutient le comité d'administration par le biais de contrôles indépendants. Ces derniers comprennent des vérifications dans le cadre des plans validés par le conseil d'administration. La révision interne dispose d'un droit général de proposition et de motion. Les résultats des vérifications des mandats de révision internes sont transmis entre autres à l'ARC, qui suit la mise en œuvre des mesures d'amélioration ou ordonne des mesures supplémentaires.

Révision externe

En sa qualité d'organe de révision externe, la Ernst & Young AG vérifie les comptes annuels de Visana. Les honoraires de révision des sociétés représentées dans ce rapport de gestion se sont élevés à environ 517 300 francs en 2023.

Indemnisations

Les honoraires et les salaires des membres du conseil d'administration, ainsi que de la direction générale, sont fixés par le conseil d'administration. Les indemnités versées en 2023 aux membres du conseil d'administration (environ six personnes en moyenne sur l'année) se sont élevées à 569 700 francs. Ce montant comprend l'ensemble des indemnités pour la collaboration dans le cadre de comités. Il n'a pas été versé de bonus. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 33 530 francs. L'indemnité la plus élevée a été versée au président du conseil d'administration et s'élevait à 166 750 francs.

Les indemnités brutes versées à la direction générale (six membres pour 5,9 postes) se sont montées à 2 221 200 francs au total. Cette somme comprend toutes les rémunérations fixes et variables. La part variable est plafonnée et dépend du résultat de l'exercice ainsi que de chaque prestation individuelle. Les cotisations d'employeur dans la caisse de pension se sont élevées à un total de 417 570 francs. L'indemnité la plus élevée s'est montée à 593 250 francs, avec des cotisations à la caisse de pension de 115 650 francs, et a été versée au CEO.

Gestion des risques et compliance

Depuis des années, Visana mise sur une gestion intégrale des risques et des contrôles.

Au sens d'une gouvernance forte, Visana se fonde à cet égard sur le modèle des trois lignes de l'«Institute of Internal Auditor», par lequel il est activement tenu compte des prescriptions réglementaires en augmentation constante.

Gestion des risques et système de contrôle interne

Le terme de «risque» désigne pour Visana les événements, actions et changements des conditions-cadres dans l'avenir qui sont susceptibles de mener à un écart par rapport à l'obtention des résultats prévus comme objectifs stratégiques et opérationnels. Chez Visana, la gestion des risques au niveau stratégique est effectuée dans le cadre d'une approche standardisée d'évaluation du risque, qui permet l'identification, l'évaluation, l'analyse et le pilotage systématique des risques. Au niveau opérationnel, des auto-évaluations des risques et des contrôles forment la base, pour garantir un pilotage adéquat des risques, par le biais de contrôles orientés aux risques, y compris une évaluation standardisée de la conception et de l'efficacité des contrôles. Ce processus fait partie intégrante des tâches de conduite de tous les niveaux hiérarchiques. Par le biais du reporting standardisé, l'Audit & Risk Committee et le conseil d'administration examinent régulièrement les thèmes de la gestion des risques et du système de contrôle interne.

Compliance, protection des données et sécurité de l'information

Le conseil d'administration et la direction générale de Visana considèrent la compliance comme un élément central pour une gestion efficace des affaires (gouvernement d'entreprise), pour laquelle la responsabilité ne peut pas être déléguée. Cela signifie que tous les collaborateurs et collaboratrices de l'entreprise respectent les lois ainsi que les instructions internes. La charte des bonnes pratiques soutient la mise en œuvre d'un comportement conforme des collaboratrices et collaborateurs dans les activités courantes. Pour Visana, le respect de la compliance n'est pas négociable.

Visana a certifié son service de réception des données conformément à la réglementation sur les certifications relatives à la protection des données. Cette certification atteste que la gestion des factures stationnaires selon SwissDRG de Visana est conforme aux prescriptions légales et efficace. Le certificat est soumis à une vérification annuelle.

La sensibilisation des collaboratrices et collaborateurs à l'importance et au respect de la protection des données occupe une place centrale chez Visana. Des formations y relatives ont lieu sur place, en lien direct avec les affaires courantes. Concernant les thèmes de la compliance, de la sécurité de l'information et de la protection des données, les collaborateurs et collaboratrices trouvent des séquences d'information spécifiques dans Intranet, ainsi qu'un e-learning obligatoire pour toutes et tous. Des audits internes et externes garantissent également que la protection des données soit vécue en pratique.

Glossaire du rapport de gestion 2023

Coût amorti

Lors de l'évaluation au coût amorti, la différence de cours par rapport à la valeur nominale de 100% est amortie ou attribuée de manière linéaire depuis la date d'acquisition de l'obligation jusqu'à son remboursement.

Diminutions des produits

Diminution des produits résultant d'escomptes et de rabais ainsi que d'amortissements de primes.

FINMA

L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) surveille le marché financier suisse en sa qualité d'autorité indépendante.

Compte des mouvements financiers

Instrument servant au rapport sur les mouvements d'argent et les modifications des disponibilités. Le compte des mouvements financiers présente tous les effets sur le plan des disponibilités de l'activité commerciale, des investissements et des activités de financement et indique les interdépendances.

Participation aux coûts

Participation de la personne assurée aux coûts. Elle se compose de la franchise annuelle légale ou individuelle et de la quote-part pour les traitements ambulatoires et en hospitalisation, auxquelles peut s'ajouter la contribution aux frais de séjour à l'hôpital.

LAMal

Loi fédérale sur l'assurance-maladie

Prestations

Le terme de prestations recouvre pour Visana le fait de remplir ses obligations contractuelles à l'égard des personnes assurées, sur la base des dispositions du contrat d'assurance et des prescriptions légales.

AOS

Assurance obligatoire des soins selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Performance

Le terme de performance s'applique dans la terminologie financière à l'évolution des cours ou à l'accroissement de la valeur des titres compte tenu du produit et des coûts.

Primes

La prime est la rémunération fixée par contrat que l'assuré doit à l'assureur pour que celui-ci se charge du risque financier d'un sinistre éventuel.

Compensation des risques

La compensation des risques dans l'assurance obligatoire des soins a pour but d'assurer un équilibre des coûts, qui varie en fonction de l'âge et du sexe des assurés. Cet ajustement des différences liées à la structure des risques est un correctif à la sélection ciblée des risques de la part des caisses-maladie.

Réassurance

Transferts de risques assurés entre les sociétés d'assurance dans le but de répartir les risques.

Swiss GAAP RPC

Recommandations relatives à la présentation des comptes suisses. Le but principal de ces standards de la présentation des comptes est d'offrir une image correspondant aux conditions réelles de la situation relative à la fortune, aux finances et aux rendements.

LAA

Loi fédérale sur l'assurance-accidents

LCA

Loi fédérale sur le contrat d'assurance

Contact Visana dispose d'un réseau d'agences dans toute la Suisse, qui forme la base de la proximité et du contact étroit avec la clientèle. Vous trouverez la liste complète des agences sur www.visana.ch/agences

Le rapport de gestion a aussi été publié en allemand. La langue originale est l'allemand.

Impressum **Éditeur**
Visana Services SA, Weltpoststrasse 19, 3000 Berne 16, info@visana.ch

Mise en page
ZONE B – Kommunikation. Design. Event. Berne

Pour des raisons de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans le présent document; elle désigne toutefois aussi bien les femmes que les hommes.

Moins de papier pour protéger l'environnement
Pour des raisons écologiques et économiques, nous renonçons à l'impression du rapport de gestion.

Visana Services SA
Weltpoststrasse 19
3000 Berne 16
Tél. 031 357 91 11
visana.ch